

RAPPORT ANNUEL 2008

Une décennie de franc jeu  AMA
1999
2009



AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE

www.wada-ama.org
info@wada-ama.org

BUREAU PRINCIPAL

800 PLACE VICTORIA – SUITE 1700
CASE POSTALE 120
MONTRÉAL, QC
CANADA H4Z 1B7
TÉL : +1 514 904 9232
FAX : +1 514 904 8650

BUREAU RÉGIONAL AFRICAÏN

PROTEA ASSURANCE BUILDING
8E ÉTAGE
GREENMARKET SQUARE
LE CAP
8001 AFRIQUE DU SUD
TÉL : +27 21 483 9790
FAX : +27 21 483 9791

BUREAU RÉGIONAL ASIE/OCÉANIE

C/O JAPAN INSTITUTE OF SPORTS SCIENCES
3-15-1 NISHIGAOKA, KITA-KU
TOKYO
115-0056 JAPON
TÉL : +81 3 5963 4321
FAX : +81 3 5963 4320

BUREAU RÉGIONAL EUROPÉEN

MAISON DU SPORT INTERNATIONAL
AV. DE RHODANIE 54
1007 LAUSANNE, SUISSE
TÉL : +41 21 343 43 40
FAX : +41 21 343 43 41

BUREAU RÉGIONAL D'AMÉRIQUE LATINE

CENTRE MONDIAL DU COMMERCE
DE MONTEVIDEO
TOUR II, UNITÉ 712 - 7E ÉTAGE
CALLE LUIS A DE HERRERA 1248
MONTEVIDEO, URUGUAY
TÉL : +598 2 623 5206
FAX : +598 2 623 5207



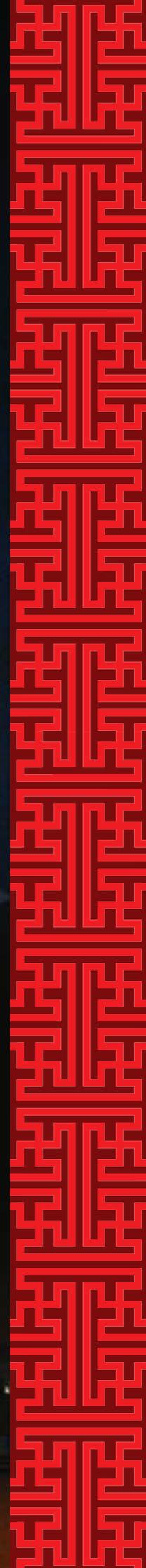
L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE A ÉTÉ CRÉÉE EN 1999 POUR PROMOUVOIR, COORDONNER ET SUPERVISER LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT SOUS TOUTES SES FORMES.

L'ANNÉE 2008 A MARQUÉ UN JALON IMPORTANT POUR L'AMA ET LE SPORT D'ÉLITE, ALORS QUE LA CHINE A ACCUEILLI SES PREMIERS JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ. L'AMA A POURSUIVI SES AVANCÉES À L'ÉCHELLE MONDIALE. L'AGENCE SOUHAITE ÉGALEMENT SOULIGNER LE GRAND SUCCÈS DES JEUX DE PÉKIN, À L'HEURE DU BILAN DE SES PROPRES RÉUSSITES EN 2008.

EN 2009, L'AMA CÉLÈBRE SON DIXIÈME ANNIVERSAIRE. UNE DÉCENNIE PASSÉE À PROTÉGER LE DROIT FONDAMENTAL DES SPORTIFS DE PARTICIPER À DES ACTIVITÉS SPORTIVES SANS DOPAGE, À PROMOUVOIR LA SANTÉ ET DES COMPÉTITIONS ÉQUITABLES POUR LES SPORTIFS DU MONDE ENTIER.



Une décennie de **franc jeu**



COMITÉ EXÉCUTIF 2008 DE L'AMA

PRÉSIDENT

Hon. John Fahey A.C.
Australie

VICE-PRÉSIDENT

Pr Arne LJUNGQVIST
Membre du Comité international olympique (CIO)
Suède

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentant du CIO

M. Francesco RICCI BITTI
Membre du CIO, président de l'ITF (tennis)
Italie

Représentant de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO)

Sir Craig REEDIE
Membre du CIO
Royaume-Uni

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)

M. Mustapha LARFAOUI
Membre du CIO, président de la FINA (natation)
Algérie

Représentant de l'Association générale des Fédérations internationales de sports (AGFIS)

M. Gian Franco KASPER
Membre du CIO, président de la FIS (ski)
Suisse

Représentante de la Commission des athlètes du CIO

Dr Rania Amr ELWANI
Membre du CIO,
Membre de la Commission des athlètes du CIO
Égypte

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentant des États membres de l'Union européenne

M. Brian MIKKELSEN
Ministre des Sports
Danemark

Représentant de l'Afrique

S.E. M. Makhenkesi Arnold STOFILE
Ministre des Sports et des Loisirs
Afrique du Sud

Représentant des Amériques

M. Scott BURNS
Directeur adjoint de l'ONDCP (Bureau national de lutte contre les drogues aux États-Unis) pour les affaires étatiques et locales
États-Unis

Représentant de l'Asie

M. Kenshiro MATSUNAMI
Vice-ministre pour l'Éducation, la Culture, les Sports, la Science et la Technologie
Japon
(janvier-août)

M. Hirokazu MATSUNO
Vice-ministre pour l'Éducation, la Culture, les Sports, la Science et la Technologie
Japon
(septembre-décembre)

Représentant de l'Océanie

Hon. Clayton COSGROVE
Ministre des Sports et des Loisirs
Nouvelle-Zélande
(janvier-octobre)

Hon. Murray McCULLY
Ministre des Sports et des Loisirs
Nouvelle-Zélande
(novembre-décembre)

CONSEIL DE FONDATION 2008 DE L'AMA

PRÉSIDENT

Hon. John Fahey A.C.
Australie

VICE-PRÉSIDENT

Pr Arne LJUNGQVIST
Suède

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentants du CIO

M. Joseph BLATTER
Membre du CIO, président de la FIFA (football)

M. Willi KALTSCHMITT LUJAN
Membre du CIO
Guatemala

M. Richard W. POUND, Q.C.
Membre du CIO
Canada

Dr Robin MITCHELL
Membre du CIO
Fidji

Représentants de l'ACNO

Pr Eduardo Henrique DE ROSE
Président de la Commission médicale de l'Organisation sportive panaméricaine (ODEPA)
Brésil

Sir Craig REEDIE
Royaume-Uni

M. Patrick CHAMUNDA
Membre du CIO
Zambie

M. Richard YOUNG
Avocat, Holmes, Roberts & Owens
États-Unis

Représentants de l'ASOIF

Dr Tamas AJAN
Membre du CIO, président de l'IWF (haltérophilie)
Hongrie

M. Mustapha LARFAOUI
Algérie

M. Francesco RICCI BITTI
Italie

Représentant de l'AGFIS

M. Gian Franco KASPER
Suisse

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)

M. Anders BESSEBERG
Président de l'IBU (biathlon)
Norvège

Représentants de la Commission des athlètes du CIO

Dr Rania Amr ELWANI
Égypte

M. Saku KOIVU
Membre du CIO,
Membre de la Commission des athlètes du CIO
Finlande

Dr Alexander POPOV
Membre du CIO,
Membre de la Commission des athlètes du CIO
Fédération russe

Mme Beckie SCOTT
Membre du CIO,
Membre de la Commission des athlètes du CIO
Canada

Représentant du Comité international paralympique (CIP)

Sir Philip CRAVEN
Membre du CIO, président du CIP
Royaume-Uni

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentants des États membres de l'Union européenne

M. Bernard LAPORTE
Secrétaire d'État aux Sports
France

M. Milan ZVER
Ministre de l'Éducation et des Sports
République de Slovaquie

M. Laurentino DIAS
Secrétaire d'État de la Jeunesse et du Sport
Portugal
(janvier-juin)

M. Jan KOCOUREK
Sous-ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et du Sport
République tchèque
(juillet-décembre)

Représentants du Conseil de l'Europe

M. Terry DAVIS
Secrétaire général du Conseil de l'Europe
France

M. Vyacheslav FETISOV
Président de la Commission pour l'éducation physique, le sport et le Mouvement olympique
Fédération russe

Représentants de l'Afrique

M. Augustin EDJOA
Ministre des Sports et de l'Éducation physique
Cameroun

Hon. Sylvio TANG WAH HING
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Île Maurice
(janvier-août)

Hon. Satyaprakash D. RITOO
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Île Maurice
(septembre-décembre)

S.E. M. Makhenkesi Arnold STOFILE
Afrique du Sud

Représentants des Amériques

M. Scott BURNS
États-Unis

M. Carlos Manuel Hermosillo GOYTORTÚA
Président, Commission nationale pour la culture physique et le sport
Mexique

Hon. Helena GUERGIS
Secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international) [Sports]
Canada
(janvier-octobre)

Hon. Gary LUNN
Ministre d'État [Sports]
Canada
(novembre-décembre)

M. Claudio MORRESI
Secrétaire aux Sports, président du Conseil sud-américain des Sports (CONSUDE)
Argentine

Représentants de l'Asie

M. Kamal AL-HADIDI
Président, Organisation nationale antidopage de Jordanie
Jordanie

M. Kenshiro MATSUNAMI
Japon
(janvier-août)

M. Hirokazu MATSUNO
Japon
(septembre-décembre)

Mme Datuk Azalina Othman SAID
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Malaisie
(janvier-mars)

M. Datuk Ismail Sabri Bin YAAKOB
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Malaisie
(avril-décembre)

M. Duan SHIJIE
Vice-ministre de l'Administration générale d'État pour le Sport
Chine

Représentants de l'Océanie

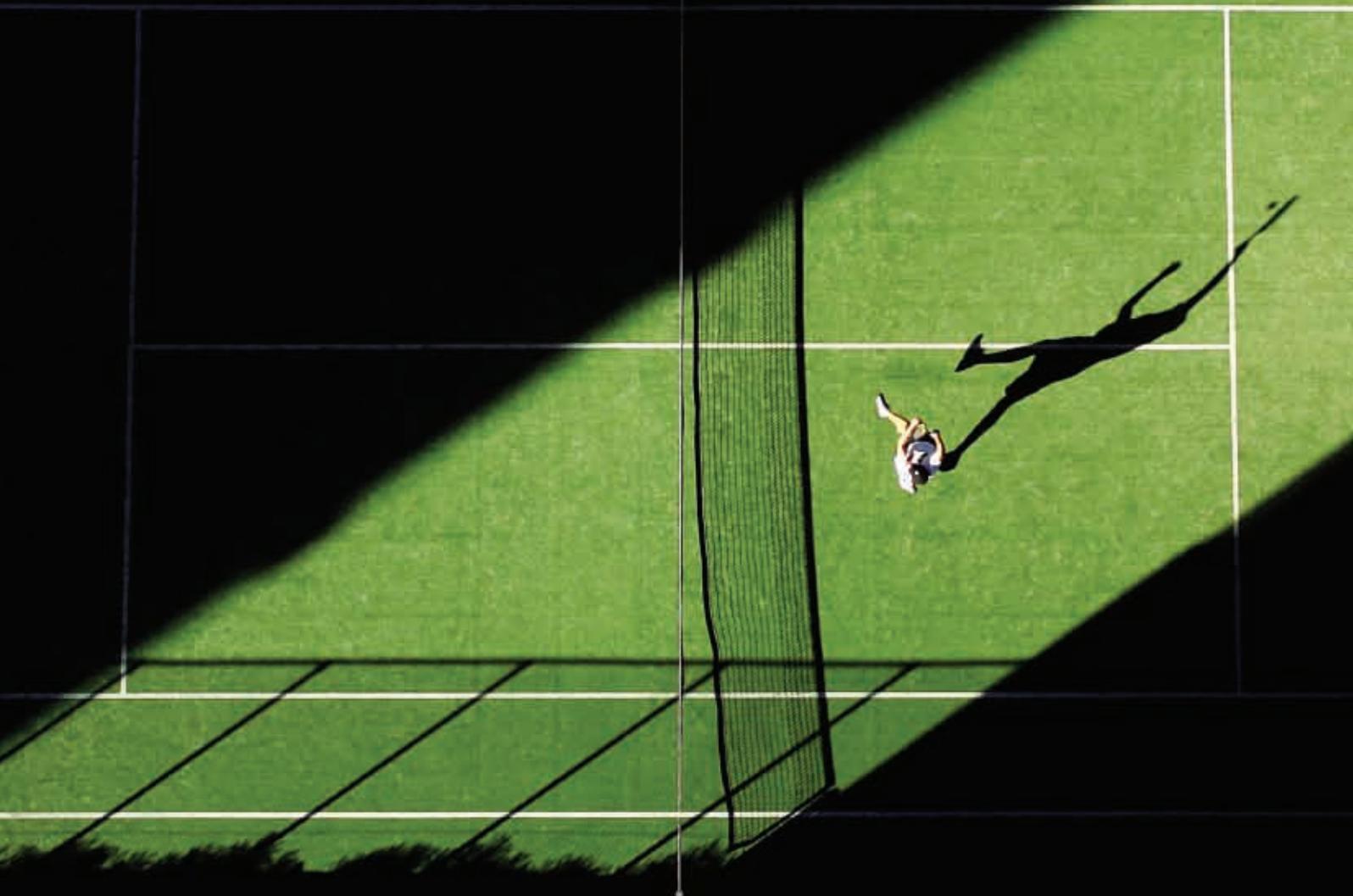
Hon. Kate ELLIS
Ministre des Sports
Australie

Hon. Clayton COSGROVE
Nouvelle-Zélande
(janvier-octobre)

Hon. Murray McCULLY
Nouvelle-Zélande
(novembre-décembre)

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	6
" LE CODE "	8
DÉVELOPPEMENT ANTIDOPAGE	9
ENQUÊTES	10
CONVENTION DE L'UNESCO	11
SCIENCE ET RECHERCHE	12
MÉDECINE	14
COORDINATION ANTIDOPAGE	18
ÉDUCATION	21
COMMUNICATION	22
OBSERVATEURS INDÉPENDANTS	24
CONTRÔLES HORS COMPÉTITION	26
RAPPORT OPÉRATIONNEL	28
FINANCES	30





MESSAGE DU PRÉSIDENT

HON. JOHN FAHEY A.C.

« L'année 2008 a marqué un engagement mondial à l'égard du sport sans dopage, en grande partie grâce au renforcement des partenariats entre le Mouvement sportif et les gouvernements. »

Je suis heureux que la lutte contre le dopage dans le sport ait continué de progresser à l'échelle mondiale de façon importante en 2008, sous l'autorité et l'encadrement de l'AMA.

Les activités de lutte contre le dopage ont continué de s'améliorer et de se renforcer depuis la création du Code mondial antidopage (le Code). Davantage de sports ont mis en place des programmes de contrôles hors compétition sans préavis. Les gouvernements appuient de plus en plus cette lutte à différents niveaux, notamment en soutenant des programmes nationaux rigoureux de contrôles, ainsi que d'autres activités de collecte de preuves qui font en sorte que les tricheurs ayant échappé à la détection lors d'analyses puissent être sanctionnés. Les tactiques en matière de contrôles sont plus efficaces, plus ciblées et plus organisées.

Parmi les nombreux exemples d'engagement accru en matière de lutte contre le dopage dans le sport chez les partenaires de l'AMA, je note les nombreux cas de dopage décelés avant les Jeux olympiques et paralympiques de Pékin. Plusieurs de ces cas ont été mis au jour grâce aux efforts de contrôles déployés par les pays.

Un autre des éléments de cette approche plus stratégique et novatrice vise à engager les gouvernements dans les activités de lutte contre le dopage au moyen d'enquêtes, de collectes de preuves sans contrôle positif et de démantèlement de la chaîne de distribution de substances dopantes. Bon nombre de pays ont mis en place des lois nationales ou, du moins, ont amélioré celles-ci ou entamé des démarches en ce sens, afin d'interdire la fabrication, la distribution et l'usage de substances permettant l'amélioration de la performance. Leur capacité d'agir contre les éléments en amont du dopage constitue un important outil dans la lutte contre le dopage dans le sport.

Plusieurs cas et enquêtes d'envergure liés au dopage au cours des dernières années ont démontré que l'action des gouvernements et le partage de renseignements entre les autorités chargées de l'application

de la loi et les organisations antidopage jouent un rôle essentiel dans la découverte de violations des règles antidopage qui n'auraient pu être décelées au moyen de contrôles. Les autorités chargées de l'application de la loi et les organismes gouvernementaux ont des pouvoirs d'enquête leur permettant de lutter contre la fabrication et la distribution de substances illégales, pouvoirs dont le Mouvement sportif ne dispose pas. L'une des forces du partenariat unique entre les autorités sportives et publiques au sein de l'AMA demeure le fait qu'il permet aux deux groupes, dont les pouvoirs et les outils sont à la fois différents et complémentaires, d'unir leurs efforts pour une seule et même cause.

En novembre 2008, l'AMA a annoncé l'approbation d'un Protocole d'entente avec Interpol, officialisant ainsi la collaboration entre les deux institutions. La démarche avait été amorcée en 2006. Ce protocole d'entente, approuvé par Interpol en octobre 2008 dans le cadre de son assemblée générale, fournit un cadre de collaboration entre les deux organisations dans le cadre de la lutte contre le dopage, plus particulièrement dans les secteurs de la collecte de preuves et du partage de renseignements.

Les investissements de l'AMA dans la recherche scientifique ont continué de porter fruit. Nous parvenons maintenant à détecter de plus en plus de substances, et ce, de façon beaucoup plus efficace qu'auparavant. Des experts scientifiques du monde entier — œuvrant dans une variété de domaines, de l'hématologie à la génétique — aident l'AMA à déceler les tendances en matière de dopage. Grâce aux partenariats de l'Agence avec les industries pharmaceutique et biotechnologique, des méthodes de détection de substances sont parfois développées avant même que celles-ci n'arrivent sur le marché. Cela a été le cas pour la détection de la CERA lors du Tour de France de 2008, résultat d'une collaboration fructueuse avec *Roche* qui a surpris un certain nombre de sportifs qui utilisaient cette substance et la croyaient indétectable.

Le Comité international olympique a, par la suite, témoigné une nouvelle fois de son engagement en

faveur de la protection de l'intégrité des Jeux olympiques en procédant à de nouvelles analyses d'échantillons prélevés lors des Jeux olympiques de Pékin afin de détecter la CERA. Grâce à ce type de collaborations et d'actions, nous resserrons l'étau autour des tricheurs et protégeons le droit des sportifs de participer à des compétitions sécuritaires et équitables.

L'un des principaux moteurs de la lutte contre le dopage dans le sport demeure la prévention. L'AMA croit que la diffusion à la jeunesse de messages liés au sport sans dopage aura un effet préventif. L'AMA croit aussi qu'en captant l'intérêt et l'attention des jeunes sportifs et en leur indiquant qu'ils ne sont pas seuls face à leur choix de ne pas se doper, la communauté antidopage aura un impact positif sur leur décision de concourir sans dopage.

Le programme Génération Franc Jeu a été lancé en 2008 pour renforcer les activités de prévention de l'Agence. Ce programme encourage les jeunes sportifs, leurs entraîneurs et leur personnel de soutien à devenir des leaders en assurant la promotion d'un sport propre à l'échelle mondiale. Grâce à cette initiative, l'AMA encourage les futurs champions à devenir les catalyseurs d'un puissant mouvement contre le dopage et à adhérer aux valeurs du franc jeu. Le programme a été lancé lors des Jeux de la Jeunesse du Commonwealth en octobre 2008, à Pune, en Inde, et sera mis en place officiellement dans le cadre des Jeux olympiques de la Jeunesse en 2010, à Singapour.

L'année 2008 a marqué un engagement mondial à l'égard du sport sans dopage, en grande partie grâce au renforcement des partenariats entre le Mouvement sportif et les gouvernements. Les avancées réalisées en 2008 ont prouvé que la collaboration augmente nos chances de réussite. Les partenariats que l'AMA a créés sont essentiels à l'accomplissement de sa mission de promouvoir, de coordonner et de superviser la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. Je crois qu'il y a beaucoup d'espoir pour le sport et pour les futures générations de sportifs dans le monde entier. ■



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

DAVID HOWMAN

« Je suis heureux de constater que 2008 a été une année marquée de jalons importants, notamment grâce à la mise en place de procédures solides qui continueront de renforcer le sport sans dopage. »

En 2008, les activités de l'AMA se sont surtout concentrées sur le soutien au Mouvement olympique en préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Pékin, ainsi que sur la mise en place du Code mondial antidopage (le Code) révisé, en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

L'AMA a collaboré étroitement avec le gouvernement et les autorités de la lutte contre le dopage chinois avant les Jeux afin de s'assurer qu'ils comprennent tous les mécanismes nécessaires à la mise en place d'un programme de lutte contre le dopage efficace, tant à l'échelle locale que durant les Jeux. L'AMA a été heureuse de constater les progrès de la Chine en 2008, notamment dans la création d'une organisation nationale antidopage indépendante (CHINADA) et dans l'amélioration des installations de son laboratoire accrédité par l'AMA.

Alors que le Comité international olympique (CIO) et le Comité international paralympique (CIP) étaient responsables des programmes de lutte contre le dopage durant leurs Jeux respectifs, l'AMA a notamment participé au programme de contrôles pré-Jeux olympiques et a mis en place à Pékin ses programmes des Observateurs indépendants et de sensibilisation des sportifs.

Des membres de l'administration de l'AMA ont apporté un soutien au CIO dans la mise en place d'un programme intensif de contrôles avant les Jeux. Dans le cadre du programme de contrôles hors compétition de l'AMA, des sportifs ont été également contrôlés à l'extérieur des sites des Jeux olympiques durant la période des Jeux. L'AMA a aussi collaboré avec le CIP afin de veiller à ce qu'un programme de contrôles efficace soit en place avant et durant les Jeux paralympiques.

Notre programme des Observateurs indépendants (OI) a supervisé aléatoirement les activités de contrôles du dopage et de gestion des résultats durant les Jeux olympiques et paralympiques. L'équipe d'OI a fourni ses commentaires durant les Jeux paralympiques afin que les mesures correctives



nécessaires soient prises immédiatement. Les rapports finaux ont été publiés sur le site Web de l'AMA.

Durant les Jeux, près de 9 000 sportifs ont visité le Centre de sensibilisation des sportifs, situé dans le Village des athlètes. Les sportifs et les officiels ont ainsi pu en apprendre davantage sur les dangers et les conséquences du dopage. Ce programme ludique et interactif invitait les visiteurs à tester leurs connaissances en jouant au Quiz antidopage, un jeu informatisé fournissant des informations de base sur les droits et les responsabilités des sportifs, en vertu du Code.

La version révisée du Code a été approuvée par le Conseil de fondation de l'AMA le 17 novembre 2007, dans le cadre de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport tenue à Madrid, en Espagne. Cette importante réalisation pour la communauté antidopage a marqué un nouveau jalon dans la promotion du sport sans dopage.

Au cours de l'année 2008, l'AMA a mis la touche finale à la révision des Standards internationaux, qui fonctionnent de pair avec le Code. Ces révisions sont le fruit d'un vaste processus de consultation entre l'AMA et ses partenaires qui s'est échelonné sur une période de 18 mois. L'Agence a aussi préparé un nouveau Standard pour la protection des renseignements personnels. À l'instar du Code, les Standards internationaux révisés sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Le soutien aux activités de lutte contre le dopage demeure un volet déterminant pour parvenir à une conformité universelle avec le Code. En 2008, le nombre de sports et d'organisations antidopage à l'échelle mondiale ayant mis en place le Code n'a cessé de croître. En offrant son soutien et des règles modèles, l'AMA a permis à bon nombre d'organisations de procéder à la mise en place complète du Code. En favorisant la création d'organisations régionales antidopage (ORAD) dans des parties du monde où les activités de lutte contre le dopage sont plus rares, voire inexistantes, l'AMA a ajouté 122 pays au réseau antidopage.

En novembre 2008, l'AMA s'est jointe à l'UNESCO afin de souligner la 100^e ratification de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, reconnue comme l'outil pratique permettant aux pays d'harmoniser leurs lois avec le Code. Selon les normes de l'UNESCO, il s'agit de la Convention ayant été ratifiée par le plus grand nombre de gouvernements en si peu de temps. L'Agence encourage tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à compléter le processus et invite ceux qui l'ont déjà mené à terme à inciter les autres à les imiter.

Bon nombre de ces pays remplissent déjà les exigences de la Convention, notamment par le financement et le soutien aux organisations nationales et régionales antidopage conformes au Code, de même que le financement de l'AMA, les activités de lutte contre la fabrication et la distribution de substance dopantes illégales.

Le financement de l'AMA a atteint un chiffre record en 2008. L'Agence a perçu la totalité des cotisations. Le niveau d'engagement dans la lutte contre le dopage dans le sport peut aussi se mesurer par les contributions annuelles des gouvernements à notre budget. De son côté, le Mouvement olympique verse l'équivalent des contributions gouvernementales au budget de l'Agence. Cet engagement financier fait de l'AMA l'une des rares institutions internationales dans le monde à recevoir un tel niveau de contributions gouvernementales.

Je vous invite à lire les pages suivantes, qui soulignent quelques-unes des activités importantes ayant favorisé nos progrès en matière de lutte contre le dopage dans le sport.

Je suis heureux de constater que 2008 a été une année marquée de jalons importants, notamment grâce à la mise en place de procédures solides qui continueront de renforcer le sport sans dopage. 🏆

LE CODE : ACCEPTATION, MISE EN PLACE ET RESPECT

En 2008, l'AMA a continué de superviser l'acceptation du Code par les organisations sportives. À la fin de l'année, 598 organisations avaient accepté le Code. L'Agence a également continué de réviser les règles antidopage des fédérations internationales (FI), des organisations nationales antidopage (ONAD), des comités nationaux olympiques (CNO) et des organisateurs de grandes manifestations sportives pour faciliter la mise en place complète du Code par ces organisations, en fournissant notamment des conseils et des modèles de bonnes pratiques.

L'AMA a examiné les décisions prises dans les cas liés au dopage et exercé son droit d'appel au Tribunal arbitral du sport (TAS) quand les sanctions ne respectaient pas le Code. En 2008, l'Agence a examiné 840 décisions, dont 81 n'étaient pas conformes au Code.

Parmi ces 81 décisions ne respectant pas le Code, l'AMA n'a pas pu faire appel de 45 cas, surtout en raison de règles étatiques; 11 ont été traitées à la satisfaction de l'AMA (p.ex. : accord entre les parties, décision modifiée par la FI) et 25 ont été portées en appel par l'AMA. À la fin de l'année, 8 des 25 appels interjetés par l'AMA étaient toujours pendants devant le TAS, 11 avaient été admis par le TAS, 2 cas avaient été rejetés par le TAS, 1 cas était pendant auprès des organismes d'appel nationaux et 3 autres avaient été admis par des organismes d'appel nationaux. 



En 2008, l'AMA a continué de superviser l'acceptation du Code par les organisations sportives. À la fin de l'année, 598 organisations avaient accepté le Code.

DÉVELOPPEMENT ANTIDOPAGE

Le soutien aux activités de lutte contre le dopage continue de faire partie des principales stratégies de l'AMA. Qu'il s'agisse de collaborer avec chacun des pays ou avec des organisations régionales antidopage, l'Agence soutient fermement l'idée que des programmes nationaux et régionaux efficaces renforceront la lutte contre le dopage dans le monde.

olympiques d'Océanie, le Conseil olympique d'Asie et le Conseil supérieur du sport en Afrique.

Les ORAD d'Afrique Zone V et Zone VI, des Caraïbes et d'Océanie ont bénéficié d'un soutien important du Secrétariat du Commonwealth au cours des dernières années, notamment par le financement

L'AMA continue de considérer le développement de la lutte contre le dopage dans le monde entier comme l'une de ses principales activités.

Organisations régionales antidopage

Les organisations régionales antidopage (ORAD) continuent de réaliser des avancées remarquables grâce au partage de ressources et d'expertise. Au cours des quatre dernières années, l'AMA a travaillé en partenariat avec 122 pays grâce à la création de 15 ORAD. L'idée de réunir des pays qui ont des intérêts sociolinguistiques semblables et une proximité géographique a permis de réduire les ressources requises afin de développer des programmes de contrôles et d'éducation tout en favorisant une sensibilisation accrue en matière de lutte contre le dopage.

En 2008, les ORAD ont connu des avancées importantes, une majorité ayant formé des experts locaux afin de gérer les résultats, les appels et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques. En outre, les agents de contrôle du dopage (ACD) ont continué leur travail sur le terrain, et la diffusion d'information et l'éducation sont demeurées des éléments clés pour toutes les ORAD.

Le soutien de partenaires a contribué de façon considérable au développement des ORAD au cours des dernières années. En 2008, l'Association internationale des fédérations d'athlétisme, l'International Rugby Board et l'International Cricket Council ont soutenu des ORAD afin de coordonner des contrôles et la diffusion de l'information en matière de lutte contre le dopage. Plusieurs organisations nationales antidopage, notamment celles d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Australie, du Canada, des États-Unis, de Finlande, du Japon, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de Suisse, ont également apporté leur aide. En outre, les ORAD ont bénéficié du soutien d'organisations olympiques continentales, en particulier l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique, l'Association des comités nationaux

des salaires et des frais de déplacement des administrateurs de ces ORAD, et par l'octroi de subventions pour les programmes d'éducation.

Un autre partenariat a été formé en 2008 avec la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des États et Gouvernements ayant le français en partage (CONFESJES) afin d'appuyer les programmes antidopage des pays africains francophones. La CONFESJES a également octroyé une subvention aux ORAD et aux pays francophones afin de promouvoir des initiatives éducatives en matière de lutte contre le dopage. L'AMA a bon espoir que ce soutien contribue à promouvoir le sport sans dopage en Afrique.

Développement des organisations nationales antidopage

Outre sa collaboration avec les ORAD, l'AMA travaille aussi individuellement avec les pays qui ont besoin de soutien pour la mise en place de programmes de lutte contre le dopage. Pour chacun des pays concernés, l'AMA a évalué les structures des ONAD et fait des recommandations officielles afin d'appuyer ces pays dans le cadre de leur développement. Il peut parfois s'agir de former des partenariats avec des ONAD bien établies afin d'accélérer le processus de mise en place. Il est prévu que ces activités se poursuivent au début de 2009, notamment en Jamaïque et au Nigéria.

L'AMA continue de considérer le développement de la lutte contre le dopage dans le monde entier comme l'une de ses principales activités. L'AMA a collaboré étroitement avec tous ses partenaires afin de concrétiser ces programmes et tient à remercier ceux qui ont soutenu le développement de la lutte contre le dopage en 2008. ■

ENQUÊTES

En 2008, l'AMA a réalisé d'importantes avancées dans sa stratégie liée aux enquêtes.

Lancée en 2006, cette stratégie est fondée sur la notion que les contrôles du dopage ne permettent pas de démasquer tous les tricheurs. Des preuves recueillies par les autorités chargées de l'application de la loi et partagées avec les organisations antidopage et les autorités sportives aident à découvrir des violations de règles antidopage qui n'auraient pu être décelées au moyen de contrôles.

En tenant compte de ces facteurs et du fait que les autorités chargées de l'application de la loi et les organismes gouvernementaux ont des pouvoirs d'enquête leur permettant de lutter contre la fabrication et la distribution de substances illégales et de découvrir des violations de règles antidopage, l'AMA travaille en collaboration avec les gouvernements et le Mouvement sportif afin de mettre en place des protocoles en matière de collecte de preuves et de partage d'informations.

En 2008, l'AMA a mis sur pied un projet de recherche conjoint avec l'UNESCO visant à recueillir les législations existantes dans les pays qui interdisent la fabrication, la distribution et la possession de substances améliorant la performance. Il existe un manque de cohérence entre les pays quant au traitement de la production, de l'usage et de la distribution de substances interdites par la communauté internationale dans le cadre de la Liste des interdictions. Ce projet permettra à l'AMA d'avoir une meilleure vue d'ensemble et de faire en sorte que les pays dont les mécanismes d'application de la loi pourraient être renforcés dans ce domaine puissent modifier leurs lois.

En vertu de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, adoptée à l'unanimité par 191 membres de l'UNESCO en octobre 2005, les gouvernements doivent veiller à la mise en place et à l'application de lois en matière de fabrication et de distribution de substances dopantes, et à l'imposition de sanctions dissuasives à l'égard des contrevenants.

Dans un même ordre d'idées, le Comité exécutif de l'AMA a approuvé, en avril 2008, un protocole d'entente avec Interpol, la plus grande organisation de police criminelle internationale, visant la collaboration des deux organisations dans la lutte contre le trafic de substances améliorant la performance. La signature du Protocole d'entente par les organes dirigeants d'Interpol est prévue au début de 2009.

En avril 2008, l'AMA et le gouvernement australien ont organisé un troisième symposium sur les pouvoirs d'enquête des organisations antidopage. Ce symposium a permis d'avancer dans la mise au point de protocoles et de bonnes pratiques en matière de partage de preuves obtenues dans le cadre d'enquêtes d'envergure liées au trafic. Ce symposium a fait suite à deux réunions similaires tenues à Londres, en 2007, en collaboration avec UK Sport, et à Colorado Springs, en 2006, en partenariat avec l'Agence antidopage et le comité olympique des États-Unis. ■

CONVENTION DE L'UNESCO

Nombre record de ratifications

L'année 2008 a marqué un autre record sur le plan des ratifications de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport (la Convention).

En 2008, 30 pays ont ratifié la Convention, faisant ainsi passer le nombre de pays ayant ratifié la Convention à 105. Plusieurs autres pays étaient en cours de finalisation de processus.

100^e ratification de la Convention contre le dopage dans le sport — Taux de succès inégalé dans l'histoire de l'UNESCO

En novembre 2008, l'AMA s'est jointe à l'UNESCO pour souligner la 100^e ratification de la Convention par un gouvernement. Cet événement a constitué un jalon remarquable. En un peu plus de trois ans, plus de la moitié des pays membres de l'UNESCO, de toutes les régions du monde, se sont engagés officiellement dans la lutte contre le dopage.

Supervision de la Convention

En 2008, l'AMA a continué de faire le lien avec le Secrétariat de l'UNESCO afin d'aider à la mise en place d'un système de supervision de la conformité avec la Convention par l'UNESCO. L'Agence a aussi présenté à l'UNESCO son questionnaire *Logic*, qui a été utilisé dans le cadre de la supervision du Code.

En mars 2008, l'UNESCO a acheminé un rapport de consultation à 78 États parties, exposant les grandes lignes de systèmes envisageables pour la supervision de la Convention ; soit une version papier ou une version électronique comparable au système *Logic* de l'AMA. Les États parties ont donné leur aval à un système informatique qui sera utilisé par l'UNESCO dans le cadre de son premier rapport de supervision de la Convention et qui sera étudié lors de la Deuxième Conférence des États parties en octobre 2009.

Fonds de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport (Fonds volontaire)

Depuis juin 2008, l'UNESCO a établi des lignes directrices pour les demandes adressées au Fonds volontaire, dont les sommes sont remises exclusivement aux États ayant ratifié la Convention. Dans le cadre de ses activités, l'AMA encourage les demandes au Fonds.

Conférence UNESCO-AMA organisée par le gouvernement sud-africain

En novembre 2008, une conférence UNESCO-AMA a été organisée par le gouvernement sud-africain afin de sensibiliser les participants aux questions touchant la lutte contre le dopage. Une attention particulière a été portée aux responsabilités des gouvernements, qui ont été incités à ratifier la Convention. ■



SCIENCE ET RECHERCHE

Liste des substances et méthodes interdites

Depuis 2004, l'AMA est responsable de la préparation et de la publication annuelle de la Liste des substances et méthodes interdites (la Liste). Cet exercice s'étend sur toute l'année et est mené en consultation avec un groupe d'experts internationaux dans ce domaine et avec les nombreux partenaires de l'Agence.

La Liste 2009 a fait l'objet d'un vaste processus de consultation des partenaires au cours de l'année. L'AMA a envoyé un projet de Liste à plus de 1 800 partenaires et a reçu 24 commentaires à ce sujet. La Liste finale a été approuvée par le Comité exécutif en septembre et publiée en octobre, soit trois mois avant son entrée en vigueur.

Laboratoires antidopage accrédités

L'AMA est également chargée de l'accréditation et de la réaccréditation des laboratoires d'analyse du dopage dans le monde — une responsabilité héritée du Comité international olympique en 2004. Il existe 34 laboratoires accrédités par l'Agence et supervisés par un système d'évaluation externe de la qualité.

En 2008, l'AMA a octroyé son accréditation au laboratoire national de contrôle du dopage de New Delhi, en Inde. De plus, les laboratoires du Kazakhstan et de la Roumanie ont avancé dans la phase probatoire précédant leur accréditation potentielle. Plusieurs pays et laboratoires ont exprimé leur intérêt de faire partie du réseau de laboratoires accrédités par l'AMA.

Le Standard international pour les laboratoires a été révisé pour renforcer les règles régissant les pratiques de laboratoire. Plusieurs documents techniques et lignes directrices ont été mis à jour ou créés afin de favoriser l'harmonisation des pratiques et de la production de rapports au sein des laboratoires antidopage.

L'AMA continue de collaborer avec la Coopération internationale d'accréditation des laboratoires (ILAC) et d'assister à des réunions techniques, notamment l'Assemblée générale de l'ILAC qui s'est tenue en octobre 2008, à Stockholm, en Suède.

Recherche scientifique

Le programme de recherche de l'AMA a contribué au développement et à la mise en place de moyens de détection de substances et méthodes dopantes.

En 2008, l'Agence a reçu un nombre record de projets de recherche scientifique : 81 projets émanant de chercheurs de 24 pays différents de quatre continents ont été étudiés, et 36 ont été retenus pour un financement total de 6,6 millions \$ US, soit 25 % du budget annuel de l'Agence. Près des trois quarts (73 %) de ces projets provenaient d'équipes de recherche n'œuvrant pas dans le milieu du dopage. L'investissement total de l'Agence en matière de recherche scientifique depuis 2001 s'élève à 44 millions \$ US.

L'AMA a aussi organisé, conjointement avec les autorités sportives et de lutte contre le dopage de Russie, un troisième symposium sur le dopage génétique en juin 2008 à Saint-Petersbourg, en Russie. Des experts internationaux y ont présenté les plus récentes tendances en matière de dopage génétique, ainsi que les perspectives sociétales et les défis soulevés par ce type de dopage.

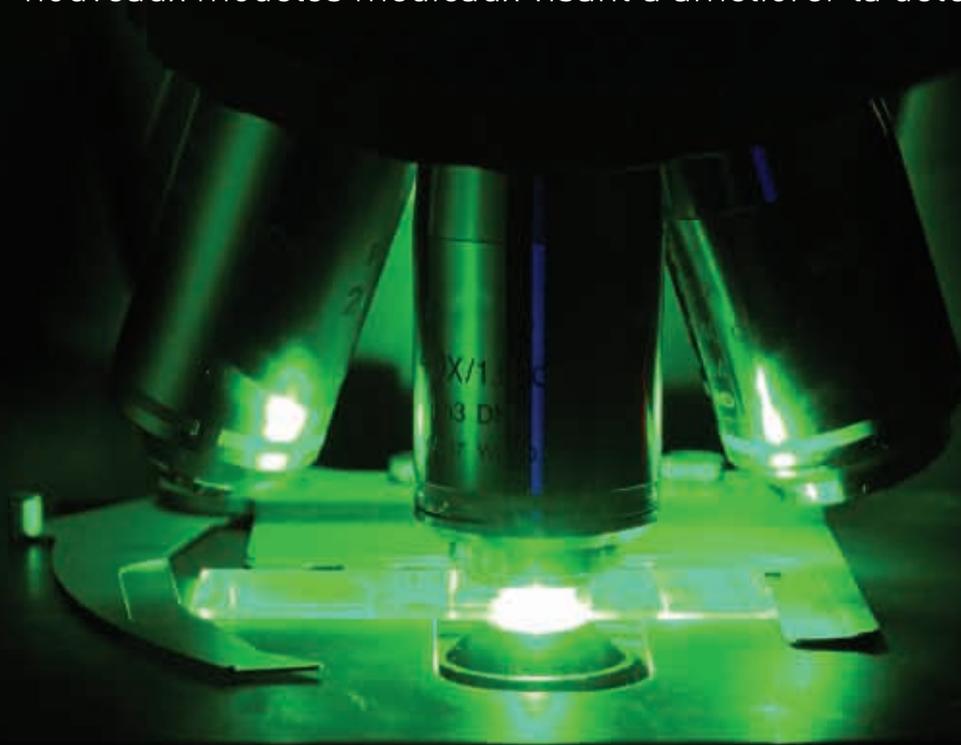
En 2008, près de 60 publications et 40 présentations faites dans le cadre de conférences ont souligné le soutien de l'AMA pour les activités de recherche dans le domaine de la lutte au dopage. En outre, le département des Sciences a poursuivi ses efforts de publication dans des revues scientifiques évaluées par des pairs. En 2008, un article intitulé *Hormone Abuse in Sports: the Anti-doping Perspective* a été publié dans le *Asian Journal of Andrology* (*Asian J Androl* 2008; 10: 391-402). Un autre article intitulé *Detection of Growth Hormone Abuse in Sport: Past, Present and Future* a été soumis à la revue *GH and IGF Research*, qui a accepté de le publier. ■



En 2008, l'Agence a reçu un nombre record de projets de recherche scientifique : 81 projets émanant de chercheurs de 24 pays différents de quatre continents ont été étudiés, et 36 ont été retenus pour un financement total de 6,6 millions \$ US, soit 25 % du budget annuel de l'Agence.

MÉDECINE

Dans le domaine médical, l'AMA continue de se concentrer sur la santé des sportifs, y compris en générant une meilleure compréhension des dangers du dopage et en explorant de nouveaux modèles médicaux visant à améliorer la détection.



Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

L'objectif principal du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) est de garantir l'harmonisation dans tous les sports et dans tous les pays des procédures suivies pour accorder une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). La mise en place du SIAUT est obligatoire pour tous les signataires du Code depuis 2005.

En 2007, parallèlement au processus de révision du Code, l'AMA a lancé une procédure de consultation afin de mettre à profit l'expérience acquise par l'Agence et ses partenaires et d'effectuer des mises à jour en conséquence. Deux séries de consultations ont été menées en 2007 et 2008. Tous les commentaires recueillis ont été compilés, analysés et diffusés aux membres du groupe de travail AUT de l'AMA aux fins de révision du SIAUT.

De manière générale, les réactions reçues ont indiqué que les principes et la philosophie des AUT étaient bien acceptés et considérés comme utiles. Les seules révisions suggérées portaient sur la procédure des AUT abrégées (par opposition aux AUT standards), du fait de l'important travail administratif qu'elles imposent aux organisations antidopage (OAD). Le SIAUT révisé tient compte de ce point et des perspectives médicales actuelles telles que le Consensus du Comité international olympique sur l'asthme publié en février 2008, qui exige un strict contrôle de l'usage de ces substances par les sportifs.

Le SIAUT révisé aborde ces questions en éliminant l'AUT abrégée. Cette version révisée a été créée en partant du principe que le processus AUT est réputé gérable et suffisamment dissuasif pour les sportifs d'élite si les exigences à leur égard peuvent différer selon leur niveau (international ou national). Le SIAUT 2009 a été approuvé par le Comité exécutif de l'AMA en mai et en septembre 2008 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Au cours de l'année 2008, l'AMA a fourni l'information et la formation à tous les partenaires afin d'assurer la transition vers le SIAUT révisé.

L'AMA a mis à jour les documents liés aux AUT, des lignes directrices aux informations médicales, afin d'appuyer les décisions des comités AUT et de refléter les changements apportés au SIAUT. Le module AUT du Système d'administration et de gestion antidopage de l'AMA (ADAMS) a été adapté de sorte qu'il soit conforme au SIAUT révisé et à la Liste 2009. Une section AUT pour l'asthme, avec un accès réservé aux médecins, a été créée en fonction d'un principe déjà utilisé par le CIO durant les Jeux olympiques, afin de faciliter et d'harmoniser les demandes d'AUT faites par les médecins dans les

cas d'asthme traités par inhalation de bêta-2 agonistes. Cette nouvelle section AUT d'ADAMS a été mise en place à la suite de consultations et de l'approbation par les membres du groupe de travail AUT de l'AMA et les experts en la matière.

L'AMA se réjouit de continuer de collaborer avec les OAD dans la gestion des AUT à l'échelle mondiale.

Éducation

L'AMA a œuvré à la création d'un cours médical pour médecins du sport afin de s'assurer que les experts dans le domaine disposent d'une approche et d'une culture communes. L'Agence prépare actuellement une mallette portant sur les AUT et les pratiques médicales destinée aux membres des Comités AUT.

Passeport de l'Athlète

Basé sur le suivi de paramètres biologiques sélectionnés qui révèlent indirectement les effets du dopage, par opposition à la détection directe traditionnelle du dopage, le suivi longitudinal se veut un outil permettant d'observer des irrégularités potentielles pouvant découler du dopage et de planifier des programmes de contrôles du dopage plus efficaces. Le Passeport de l'Athlète est une initiative de l'AMA visant à standardiser et à harmoniser un tel suivi longitudinal.

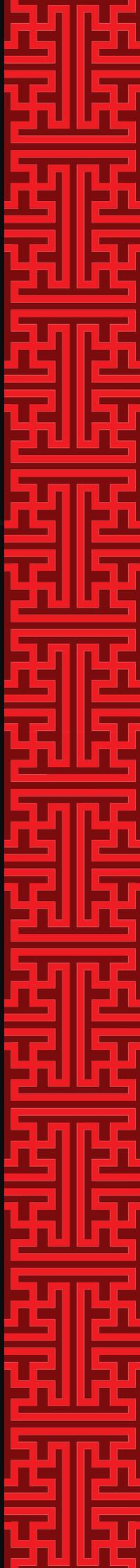
Des organisations antidopage et des experts dans le domaine de l'hématologie se sont entendus pour que l'analyse longitudinale des paramètres sanguins des sportifs fasse partie du processus antidopage. L'AMA a poursuivi le développement d'une série de protocoles techniques se rapportant au prélèvement, au transport et à l'analyse d'échantillons sanguins afin d'harmoniser le modèle du Passeport de l'Athlète. À l'avenir, grâce à des pratiques opérationnelles standardisées et à des processus harmonisés de gestion des résultats, le modèle du Passeport de l'Athlète continuera d'être utilisé à des fins de contrôles ciblés et de sanctions quand des valeurs anormales seront observées.

Un document contenant des lignes directrices opérationnelles pour le Passeport de l'Athlète est presque achevé. Il fournira un cadre pratique qui favorisera une mise en place harmonisée du suivi longitudinal à l'échelle mondiale et qui respectera la structure juridique et le consensus scientifique du Code mondial antidopage. Un groupe de travail composé d'experts et de partenaires clés se réunira en 2009 afin d'étudier le document et de fournir des commentaires avant la rédaction et la diffusion d'une nouvelle version préliminaire aux partenaires de l'AMA. En outre, les lignes directrices ont été conçues pour permettre l'ajout futur d'un module endocrinien. ■





LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE CONTINUE DE FAIRE PARTIE DES PRINCIPALES STRATÉGIES DE L'AMA. QU'IL S'AGISSE DE COLLABORER AVEC CHACUN DES PAYS OU AVEC DES ORGANISATIONS RÉGIONALES ANTIDOPAGE, L'AGENCE SOUTIENT FERMEMENT L'IDÉE QUE DES PROGRAMMES NATIONAUX ET RÉGIONAUX EFFICACES RENFORCERONT LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE DANS LE MONDE.



COORDINATION ANTIDOPAGE

Le Code mondial antidopage confère à l'AMA la responsabilité de coordonner les activités antidopage et de fournir un mécanisme pour aider ses partenaires dans leur mise en place du Code. C'est pourquoi le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) a été conçu.

ADAMS est un outil en ligne permettant aux partenaires de partager d'importantes informations et activités liées à la lutte contre le dopage en un seul système hautement sécuritaire — depuis la transmission des informations sur la localisation par les sportifs jusqu'aux demandes de contrôles par les organisations antidopage, en passant par la transmission de résultats par les laboratoires et la gestion des résultats par les organisations antidopage. ADAMS a été conçu pour les partenaires de l'AMA et mis gratuitement à leur disposition en ligne en neuf langues. Il répond aux exigences de l'Union européenne en matière de protection de données.

transmis les résultats de leurs contrôles de compétences au moyen d'ADAMS. Davantage de laboratoires ont commencé à utiliser ADAMS pour transmettre leurs résultats d'analyses et ce nombre ne cesse de croître.

À la mi-octobre 2008, ADAMS comptait plus de 103 000 profils de sportifs, et plus de 15 500 avaient recours à ADAMS pour transmettre les informations sur leur localisation. Les dossiers de plus de 8 600 autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) ont également été saisis dans ADAMS.

ADAMS a continué d'évoluer en 2008 avec cinq ajouts de fonctionnalités ou mises à jour. En plus des améliorations générales apportées au système, d'importantes modifications ont été mises en place afin d'intégrer les changements apportés aux Standards internationaux de contrôle, au Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques et au Standard international pour les laboratoires.

À la mi-octobre 2008, ADAMS comptait plus de 103 000 profils de sportifs, et plus de 15 500 avaient recours à ADAMS pour transmettre les informations sur leur localisation.

Depuis son lancement à la fin de 2005, un nombre croissant de partenaires utilisent ADAMS dans le cadre de leurs programmes de contrôles du dopage et de gestion des résultats. De surcroît, le système a été utilisé dans le cadre de programmes de contrôles en compétition, notamment aux Jeux paralympiques d'hiver 2006, aux Jeux asiatiques 2006, aux Jeux panaméricains 2007 et aux Jeux paralympiques d'été 2008.

L'utilisation d'ADAMS lors des Jeux olympiques d'hiver 2010 de Vancouver a été approuvée par le CIO et l'AMA. Les intervenants clés du CIO ont reçu une formation intensive en novembre 2008 afin d'avoir une compréhension adéquate du système. Le CIO prévoit d'affecter des membres importants de son équipe à l'utilisation d'ADAMS lors des Jeux de Vancouver pour renforcer leur expérience du système. De surcroît, l'utilisation d'ADAMS est prévue lors des Jeux paralympiques 2010 de Vancouver.

À la fin de 2008, 52 fédérations internationales (FI) et 42 organisations nationales antidopage (ONAD) utilisaient ADAMS. En outre, de nombreuses autres FI et ONAD se sont engagées à le faire au début de 2009. Les 34 laboratoires accrédités par l'AMA ont

Les principales modifications comprennent les éléments suivants :

- Accès aux informations sur la localisation limité pour ne dévoiler que les informations sur la localisation enregistrées. Un sportif peut accorder à son organisation responsable (organisation de tutelle) le droit de prendre connaissance des informations sur sa localisation non soumises;
- Informations sur la localisation spécifiant une période de 60 minutes entre 6 h et 23 h tous les jours;
- Élimination progressive des AUT abrégées et introduction des AUT pour l'asthme;
- Présentation du module sur le Passeport de l'Athlète;
- Ajout du module se rapportant aux contrôles de compétences destiné aux laboratoires accrédités par l'AMA;
- Ajout du module lié aux fournisseurs de services tiers afin de faire en sorte que les fournisseurs qui utilisent ADAMS au nom d'une organisation antidopage, notamment *International Doping Test & Management (IDTM)*, l'Association des organisations nationales antidopage (ANADO) et *Physical Work Control GmbH (PWC)*, puissent le faire. ■






Génération
franc jeu

ÉDUCATION

La place qu'occupe l'éducation a été renforcée dans le cadre du Code mondial antidopage 2009 avec l'intégration de l'éducation comme aspect obligatoire pour tous les partenaires. Les partenariats et les efforts continus de collaboration favorisent la mise en place de programmes d'éducation efficaces fondés sur les valeurs. De telles pratiques dans le cadre des activités courantes de lutte contre le dopage constituent des éléments clés d'un programme d'éducation global réussi. En plus de se concentrer sur la promotion d'outils et d'appuyer l'intégration de l'éducation en matière de lutte contre le dopage au moyen de différentes mallettes éducatives, le département de l'Éducation de l'AMA a lancé, en 2008, un nouveau programme destiné aux jeunes de 14 à 18 ans, *Génération Franc Jeu*. Le programme de subventions de recherche en sciences sociales de l'AMA continue de jouer un rôle important en fournissant des perspectives utiles afin de favoriser le changement et de développer des programmes innovants.

Génération Franc Jeu

Au cours de la dernière année, l'un des objectifs de l'AMA a été de développer des programmes éducatifs fondés sur les valeurs, destinés à la jeunesse. Le but d'un tel programme est de proposer aux jeunes un apprentissage ludique et accrocheur qui aura un impact sur leur décision de concourir sans se doper.

Ce programme de l'AMA destiné à la jeunesse est intitulé *Génération Franc Jeu*. De même que la devise de l'AMA représente les valeurs essentielles de franc jeu et d'engagement envers un sport sans dopage, le programme *Génération Franc Jeu* incite les jeunes sportifs, leurs entraîneurs et leur personnel d'encadrement à se poser en génération propre, une génération de sportifs engagés à montrer la voie, à promouvoir et à garantir un sport sans dopage.

En collaboration avec le département de la Communication de l'AMA, le programme *Génération Franc Jeu* a été lancé à l'occasion des Jeux de la jeunesse du Commonwealth qui se sont déroulés du 12 au 18 octobre 2008, à Pune, en Inde. Le Centre *Génération Franc Jeu* a offert aux sportifs et aux membres de leur entourage l'occasion de démontrer leur engagement en faveur des valeurs de la *Génération Franc Jeu* en jouant à l'édition jeunesse du Quiz antidopage de l'AMA, en remplissant un questionnaire visant à sonder leurs attitudes et leurs croyances envers le dopage et en signant une déclaration contre le dopage. En outre, les participants ont pu utiliser le jeu vidéo « Mario et Sonic aux Jeux olympiques » mis à disposition par la société de médias et de contenu numériques ISM, partenaire de l'AMA. Plus de 700 sportifs, entraîneurs et membres du personnel d'encadrement se sont rendus au Centre *Génération Franc Jeu*. L'équipe d'experts présents comprenait des membres de l'administration

de l'AMA et les administrateurs des ORAD (zones V et VI d'Afrique, Caraïbes et Océanie) soutenues par le Secrétariat du Commonwealth.

Choose Your Own Adventure (Choisis ta propre aventure)

En 2008, l'AMA a travaillé en partenariat avec Chooseco, le concepteur de la série de livres pour enfants *Choose Your Own Adventure* (Choisis ta propre aventure), afin de publier deux livres thématiques portant sur la lutte contre le dopage et le sport, dont la publication est prévue en juin 2009. La série *Choose Your Own Adventure* place le lecteur en position de faire des choix à la place du personnage principal, entraînant ainsi des fins différentes de l'histoire.



Mallettes éducatives

En 2008, l'AMA a révisé ses mallettes éducatives à la suite de commentaires de partenaires, et afin qu'elles reflètent les changements apportés au Code mondial antidopage et aux Standards internationaux. Ces mallettes ont été créées afin de répondre aux besoins de trois groupes cibles (les enseignants, les entraîneurs et les agents de programme) afin de leur fournir du matériel éducatif en matière de lutte contre le dopage. À la demande des partenaires, l'AMA a aussi créé une mallette destinée aux agents de contrôle du dopage, comprenant des directives pour la formation et l'accréditation des agents de contrôle du dopage. L'AMA a commencé à préparer une mallette destinée aux médecins du sport, qui fournira aux médecins du sport et aux autres professionnels de la santé les informations dont ils ont besoin pour dispenser des conseils éclairés aux sportifs. Les mallettes ont été conçues de sorte que les partenaires puissent les utiliser facilement. Toutes peuvent être téléchargées depuis le site Web de l'AMA.



Recherche en sciences sociales

Le programme de bourses de recherche en sciences sociales de l'AMA vise à obtenir des informations utiles favorisant la mise en place de stratégies efficaces de prévention du dopage. En 2008, l'AMA a reçu 21 propositions de projets provenant de 13 pays à la suite de l'appel d'offres lancé dans le cadre du programme de bourses de recherche en sciences sociales 2009. Le comité Éducation les a examinées et a recommandé le financement de trois d'entre elles. De plus, des ressources budgétaires ont été allouées pour des projets de recherche ciblée. Les rapports du programme de bourses de recherche en sciences sociales sont accessibles sur le site Web de l'AMA. ■

COMMUNICATION

Relations avec les sportifs

Le Comité des sportifs de l'AMA, présidé par Vyacheslav Fetisov, président de la Commission pour l'éducation physique, le sport et le Mouvement olympique de la Fédération Russe et membre du Temple de la renommée du hockey, est composé de sportifs d'élite internationaux. Ses membres soutiennent l'AMA en lui fournissant des commentaires et suggestions sur les questions liées à la lutte contre le dopage, telles que les informations sur la localisation des sportifs. De plus, ils font entendre la voix des sportifs propres dans le monde entier. Les membres du Comité ont joué un rôle clé dans le cadre du processus de révision du Code mondial antidopage (le Code), et plusieurs d'entre eux ont participé au programme de sensibilisation des sportifs et au programme des Observateurs indépendants de l'AMA.

Programme de sensibilisation des sportifs

La sensibilisation des sportifs est un programme important de l'AMA pour aller à la rencontre de sportifs du monde. Les Jeux olympiques et paralympiques de 2008 ont été une occasion idéale pour susciter l'intérêt des participants à l'égard de l'AMA et des questions antidopage. Grâce à l'équipe la plus internationale jamais réunie pour mener ce programme et au Quiz antidopage désormais traduit en 19 langues, des sportifs et des dirigeants de presque toutes les régions du monde ont pu se familiariser avec la question.

Près de 9 000 sportifs et officiels se sont rendus au Centre de sensibilisation de l'AMA dans le village des athlètes durant les deux manifestations. Les participants qui ont obtenu au minimum neuf points sur dix au Quiz ont reçu un cadeau symbolique, ce qui a contribué à la popularité de ce programme. Le chapeau d'inspiration asiatique vert et noir et la clé USB, offerte par Lenovo, contenant des informations antidopage sont vite devenus populaires dans le village.

Par ailleurs, dans le cadre du premier accord de partenariat conclu par l'AMA pour soutenir ses efforts de sensibilisation et de promotion du sport sans dopage, l'AMA a collaboré avec Lenovo au cours des Jeux olympiques de 2008. Fournisseur exclusif d'équipements informatiques aux Jeux, Lenovo avait accepté de parrainer l'action de sensibilisation des sportifs de l'AMA en offrant des clés USB chargées d'information antidopage.

Modèle de sensibilisation des sportifs

Le modèle de sensibilisation des sportifs est un outil créé pour permettre aux partenaires de mettre en place leur propre programme de sensibilisation des sportifs. Le programme, de type « clé en main », est

offert gratuitement aux partenaires de l'AMA. Les partenaires qui s'inscrivent reçoivent des modèles de bannières et de matériel éducatifs, le Quiz antidopage où ils peuvent apposer leur logo et celui de l'Agence, ainsi qu'un guide facilitant la mise en place de leur programme de sensibilisation.

En 2008, le programme a connu un essor important. Près de 40 organisations ont utilisé le modèle de sensibilisation ou en ont repris des éléments dans le cadre de leurs activités.

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver (COVAN) est le premier comité d'organisation à avoir adopté le modèle et placé un tel accent sur la sensibilisation. Le COVAN a lancé son programme de sensibilisation en 2008 et prévoit le mettre en œuvre lors de 20 épreuves-tests avant 2010.

Programme de lien avec le Quiz antidopage

Le programme de lien avec le Quiz antidopage est un moyen pour les organisations du monde entier de lier leur site Web au Quiz antidopage de l'AMA et de permettre ainsi à davantage de sportifs et d'officiels de jouer à ce jeu éducatif. Le Quiz antidopage existe désormais en 19 langues et est devenu un élément essentiel des activités de sensibilisation de l'AMA. Le programme de lien résulte directement des commentaires et des demandes de partenaires. Depuis son lancement, plus de 100 organisations du monde entier ont lié leur site Web au Quiz antidopage de l'AMA, ce qui a renforcé l'importance et l'impact de cet outil éducatif multilingue.

Relations avec les médias

En 2008, l'intérêt des médias du monde entier pour l'AMA et les questions liées à la lutte contre le dopage s'est encore accentué. Ceci peut s'expliquer par un certain nombre d'affaires et d'enquêtes très en vue liées au dopage, mais aussi par l'attention générée durant la période précédant les Jeux olympiques et paralympiques 2008, ainsi que par l'intérêt soulevé par la révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux.

En février, l'AMA a organisé son troisième Symposium pour les médias au Musée olympique de Lausanne, en Suisse. Plus de 110 participants d'Europe et d'Asie y ont pris part, parmi lesquels des journalistes et des représentants des équipes de communication du Comité international olympique, du Comité international paralympique, de fédérations internationales, d'organisations nationales antidopage et de comités nationaux olympiques.





Le 7 août 2008, l'AMA a tenu sa traditionnelle conférence de presse pré-Jeux olympiques au Centre de presse principal de Pékin, pour présenter son rôle et ses activités aux Jeux. Les orateurs étaient le président et le directeur général de l'Agence, ainsi que la présidente de l'équipe des Observateurs indépendants à Pékin, la secrétaire générale de la Fédération internationale de ski Sarah Lewis. La conférence de presse a été une excellente occasion de clarifier le rôle de l'AMA aux Jeux, de rendre compte aux participants des progrès de la lutte contre le dopage et de répondre aux questions des médias.

L'Agence a organisé des activités pour les médias dans le cadre de différents événements en 2008, notamment au troisième symposium sur le dopage génétique de l'AMA, tenu en juin à Saint-Petersbourg, en Russie, et aux troisièmes Jeux de la jeunesse du Commonwealth.

Communication générale

L'AMA a publié trois numéros de son magazine Franc Jeu en 2008. Le premier numéro était intitulé « Un Code renforcé pour une lutte intensifiée ». Le deuxième numéro était consacré au rôle de l'Agence aux Jeux olympiques et paralympiques. Le troisième numéro était axé sur les révisions du Code et des Standards internationaux en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Ce troisième numéro a également traité du troisième symposium sur le dopage génétique de l'AMA et sur le succès de la présence de l'AMA aux Jeux olympiques et paralympiques.

L'AMA a également publié une nouvelle édition de son Guide du sportif et la Liste annuelle des substances et méthodes interdites, tous deux accessibles en ligne. Les partenaires peuvent aussi accéder à des informations en matière de lutte contre le dopage élaborées par l'AMA au moyen du programme de partage de contenu, et ce, afin d'améliorer leurs activités en la matière et d'assurer une cohérence au niveau des messages qui sont diffusés par le mouvement de lutte contre le dopage. Le contenu de ce programme, offert en français, en anglais et en espagnol, peut être reproduit tel quel et traduit, selon les besoins.

L'AMA a produit une vidéo qui présente la mission de l'Agence et les principaux intervenants dans la lutte contre le dopage dans le sport. Cette vidéo a été finalisée dans la période précédant les Jeux olympiques et paralympiques de Pékin. De surcroît, l'AMA a produit une vidéo sur les activités du programme de sensibilisation des sportifs à Pékin et une vidéo promotionnelle du nouveau programme « Génération Franc Jeu ».

L'AMA continue de mettre l'accent sur l'expansion de son site Web afin que celui-ci demeure une source d'informations à jour pour les médias et les partenaires. Le site contient plus de 4 000 pages de contenu offert dans les deux langues officielles (français et anglais). Bon nombre de ces pages sont aussi traduites en d'autres langues. Le site Web de l'Agence reçoit chaque année près de 400 000 visiteurs uniques provenant de 225 pays. 

ÉQUIPE DE SENSIBILISATION AUX JEUX OLYMPIQUES

Osama A. ALYAMANI *Jordanie*
Agent de contrôle du dopage et responsable de l'éducation, Agence antidopage de Jordanie

Anton DEVILLIERS *Afrique du Sud*
Ancien coordinateur de l'éducation et de l'information, UK Sport

Chika HIRAI *Japon*
Responsable des contrôles, Agence antidopage du Japon

Dr Nicholas MUNYONGA *Zimbabwe*
Président de la commission médicale, Comité olympique du Zimbabwe

Sojeong PARK *Corée*
Directrice adjointe, ministère de la Culture, du Sport et du Tourisme

Karolina PILAROVA *République tchèque*
Responsable de l'éducation, Agence antidopage de la République tchèque

Stacy SPLETZER-JEGEN *États-Unis*
Responsable principale, communication et relations avec les sportifs, AMA

Vitaliy STEPANOV *Russie*
Responsable de l'éducation, RUSADA

Alien VAN DER SLUIS *Pays-Bas*
Agente d'éducation, Autorité antidopage des Pays-Bas

Wang XINZHAI *Chine*
Directeur adjoint, bureau antidopage, Département des Sciences et de l'Éducation, Administration générale du sport chinois

Shuaib Mohammed ESSA AL ZADIJALI *Sultanat d'Oman*
Infirmier spécialisé dans les accidents du sport, agent de contrôle du dopage

ÉQUIPE DE SENSIBILISATION AUX JEUX PARALYMPIQUES

Ilaria BAUDO *Italie*
Coordinatrice antidopage, International Rugby Board

Ailish KEAVENEY *Irlande*
Responsable exécutive de l'éducation et de la recherche, Conseil irlandais des sports

Edna SERRA *Uruguay*
Assistante, bureau régional d'Amérique latine de l'AMA

Rodney SWIGELAAR *Afrique du Sud*
Directeur, bureau régional africain de l'AMA

OBSERVATEURS INDÉPENDANTS

Le programme des Observateurs indépendants (OI) de l'AMA contribue à renforcer la confiance des sportifs et du public dans les programmes de contrôles du dopage en supervisant et en auditant au hasard toutes les phases du processus de contrôle du dopage et de la gestion des résultats lors de grandes manifestations sportives.

Depuis son lancement aux Jeux olympiques de Sydney, en 2000, le programme des OI a supervisé les programmes de contrôles du dopage de plus de 30 grandes manifestations sportives, parmi lesquelles les Jeux olympiques et paralympiques, des championnats du monde, les Jeux méditerranéens et les Jeux du Commonwealth.

En 2008, le programme des OI a participé aux deux grandes manifestations sportives suivantes :

- Jeux olympiques
Pékin, Chine (août)
- Jeux paralympiques
Pékin, Chine (septembre)

La mission des OI menée lors des Jeux paralympiques était fondée sur une approche plus interactive, qui avait été testée aux Jeux asiatiques à la fin de 2006. Les OI ont effectué leurs observations de façon indépendante, mais ont rencontré les organisateurs des Jeux régulièrement durant la manifestation afin de leur fournir des commentaires leur permettant d'apporter des correctifs, au besoin. Les rapports finaux des OI sont publiés sur le site Web de l'AMA. ■

Depuis son lancement aux Jeux olympiques de Sydney en 2000, le programme des OI a supervisé les programmes de contrôles du dopage de plus de 30 grandes manifestations sportives, parmi lesquelles les Jeux olympiques et paralympiques, des championnats du monde, les Jeux méditerranéens et les Jeux du Commonwealth.



franc jeu

CONTRÔLES HORS COMPÉTITION

En 2008, l'AMA a continué de mener son programme indépendant de contrôles hors compétition, qui complète les programmes des organisations nationales antidopage (ONAD) et des fédérations internationales (FI) dans le monde. Les contrôles sont réalisés par plusieurs agences de prélèvement d'échantillons pour le compte de l'AMA. Bien qu'aucun sportif n'ait été exclu de la répartition des contrôles, le programme a continué de mettre l'accent sur les régions du monde sans programmes de contrôles établis ou développés. L'objectif de l'AMA a été de faire en sorte que tous les sportifs aient une chance égale d'être contrôlés, quel que soit leur pays d'origine.

En 2008, le programme de contrôles hors compétition de l'AMA a atteint son objectif en réalisant plus de 2 000 contrôles, y compris des prélèvements sanguins pour l'analyse de l'hormone de croissance (hGH), des transfusions et des hémoglobines

réticulées (HBOCs). L'érythropoïétine (EPO) a été recherchée dans près de la moitié des échantillons d'urine, surtout dans des sports à haut risque. Au total, l'AMA a réalisé 2 056 contrôles de l'urine et 270 contrôles du sang dans 70 pays et sur des sportifs de 96 nationalités.

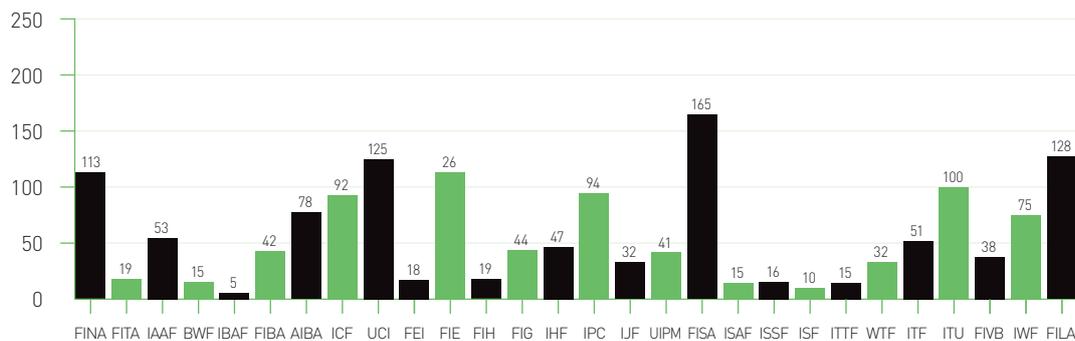
Le programme de 2008 a touché 42 FI. Les contrôles ont été effectués en conformité avec les règles des FI concernées et avec le Programme mondial antidopage. Le programme de 2008 a donné lieu à 41 résultats d'analyse anormaux (RAA). À ce jour, six de ces cas ont constitué des violations des règles antidopage. ■

Contrôles hors compétition de l'AMA 2008 : Résultats d'analyse anormaux (RAA)	
S1 (Agents anabolisants)	2
S2 (Hormones et substances apparentées)	2
S3 (Béta-2 agonistes)	1
S5 (Diurétiques et autres agents masquants)	2
T/E élevés	29
Refus	5
TOTAL	41

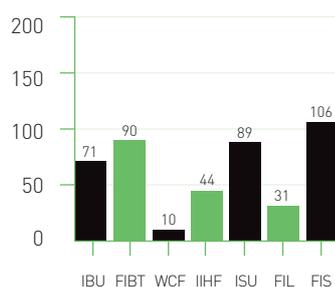
Contrôles hors compétition de l'AMA 2008 : Résumé	
Contrôles de l'urine	2 056
Contrôles du sang	270
Sports	42
Pays	70
Nationalités	96

2008 – Contrôles du dopage hors compétition

FI olympiques/paralympiques d'été (échantillons d'urine)



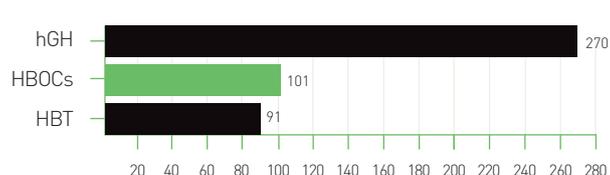
FI olympiques d'hiver (échantillons d'urine)



FI reconnues (échantillons d'urine)



Analyses sanguines (Transfusions/hGH/HBOCs)



FÉDÉRATIONS D'ÉTÉ

AIBA	Association Internationale de Boxe
BWF	Fédération Mondiale de Badminton
FEI	Fédération Équestre Internationale
FIBA	Fédération Internationale de Basketball
FIE	Fédération Internationale d'Escrime
FIG	Fédération Internationale de Gymnastique
FIH	Fédération Internationale de Hockey
FILA	Fédération Internationale des Luttres Associées
FINA	Fédération Internationale de Natation
FISA	Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron
FITA	Fédération Internationale de Tir à l'Arc
FIVB	Fédération Internationale de Volleyball
IAAF	Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme
IBAF	Fédération Internationale de Baseball
ICF	Fédération Internationale de Canoë
IHF	Fédération Internationale de Handball
IJF	Fédération Internationale de Judo
IPC	Comité International Paralympique
ISAF	Fédération Internationale de Voile
ISF	Fédération Internationale de Softball
ISSF	Fédération Internationale de Tir
ITF	Fédération Internationale de Tennis
ITTF	Fédération Internationale de Tennis de Table
ITU	Union Internationale de Triathlon
IWF	Fédération Internationale d'Haltérophilie
UCI	Union Cycliste Internationale
UIPM	Union Internationale de Pentathlon Moderne
WTF	Fédération Mondiale de Taekwondo

FÉDÉRATIONS D'HIVER

FIBT	Fédération Internationale de Bobsleigh et Tobogganing
FIL	Fédération Internationale de Luge
FIS	Fédération Internationale de Ski
IBU	Union Internationale de Biathlon
IIHF	Fédération Internationale de Hockey sur Glace
ISU	Union Internationale de Patinage
WCF	Fédération Mondiale de Curling

FÉDÉRATIONS RECONNUES

FIRS	Fédération Internationale de Roller Sports
IDSF	Fédération Internationale de Danse Sportive
IFNA	Fédération Internationale des Associations de Netball
IKF	Fédération Internationale de Korfbal
ILS	Fédération Internationale de Sauvetage Aquatique
IOF	Fédération Internationale de Course d'Orientation
IRB	International Rugby Board

RAPPORT OPÉRATIONNEL 2008

En 2008, le taux de collecte des contributions a été tout aussi excellent qu'en 2007. Au 31 décembre 2008, 98,5 % des contributions budgétées des autorités publiques avaient été versées: un record pour l'Agence.

En 2007, le dollar américain est demeuré faible par rapport au dollar canadien. Cela a évidemment eu un impact sur les coûts opérationnels du bureau de Montréal. Cependant, la remontée du dollar de près de 20 % au cours du dernier trimestre a permis à l'Agence de réduire ses coûts opérationnels du bureau de Montréal, ainsi que les coûts liés à l'équipement des Technologies de l'information (TI) acheté à la fin de l'année.

Comme l'indiquent les prévisions budgétaires, les comptes 2008 montrent un excédent de dépenses sur revenus. Cependant, le déficit de 678 893 \$ US est inférieur aux prévisions, et ce, en raison de l'excellent taux de collecte des contributions de 2008, du taux de collecte des contributions des années antérieures et de la remontée du dollar américain au cours du dernier trimestre de l'année.

Tous les départements ont atteint près de 100 % de leurs objectifs budgétaires respectifs et ont pu ainsi mener à terme tous les projets prévus dans le cadre de leurs budgets. Les frais de litige ont dépassé de 10 % le montant budgété en raison du cas Landis, qui s'est avéré onéreux.

L'AMA a entamé la restructuration de ses opérations des TI en 2008. L'Agence a retenu les services de nouveaux fournisseurs et la transition est amorcée. Une portion des frais de transition, ainsi que les coûts liés à l'achat de tout l'équipement des TI, ont été encourus en 2008. Le Comité exécutif a approuvé l'achat de cet équipement, plutôt que sa location, comme il l'avait fait dans le passé. Cet achat s'est fait à la fin de 2008 et se reflète dans les dépenses en immobilisations assez importantes qui ont été faites au même moment de l'année. Cet achat permettra à l'Agence de réaliser d'importantes économies au cours des quatre prochaines années.

En 2008, l'AMA a déployé d'importants efforts de dialogue avec ses partenaires européens, plus particulièrement en ce qui a trait à la protection des données. Le président de l'AMA, M. John Fahey, a participé à la réunion des ministres des Sports à Biarritz, en novembre, et le directeur général de l'AMA, M. David Howman, a assisté à la réunion des ministres du Conseil de l'Europe à Athènes, en décembre. Des représentants de l'AMA ont aussi participé à bon nombre de réunions gouvernementales en 2008. Cette réalité se traduit par un excédent de 35 % des dépenses liées aux réunions gouvernementales. Cette tendance se poursuivra en 2009.

L'AMA n'a pas subi de pertes sur ses investissements sur le marché. Ces investissements sont concentrés exclusivement dans des obligations, des produits à capital garanti et des dépôts à terme. L'AMA surveille de près les marchés, selon les conseils de ses institutions financières, et veille à ce que tout investissement à risque soit vendu. En guise de mesure préventive additionnelle, l'AMA a réparti ses actifs de façon équilibrée dans ses banques, UBS et Lombard.

En dépit de la conjoncture économique en 2008, l'AMA a réussi à collecter près de la totalité (100 %) des revenus en intérêts budgétés, soit près d'un million de dollars US. Ce montant sera moins élevé en 2009 en raison de la réduction des taux d'intérêt à l'échelle mondiale.

Dans l'ensemble, la situation financière de l'AMA demeure solide et les coûts bien contrôlés. Compte tenu de la conjoncture économique, l'AMA continuera de surveiller de près le taux de collecte des contributions afin d'anticiper les reculs qui pourraient exercer des pressions sur son fonds de roulement et réduire ses réserves de trésorerie. ■

FINANCES



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
de l'Agence mondiale antidopage
Lausanne

Pricewaterhouse Coopers SA
Avenue C.F. Ramuz 45
Case postale 1172
1001 Lausanne
Switzerland
Tél: +41 (58) 792 81 00
Fax: +41 (58) 792 81 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 14 des statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Agence Mondiale Antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (les « IFRS »), aux dispositions légales et à l'acte de fondation, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (« LSR ») et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC relatif à l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC relatif à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Felix Roth
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Etienne Hamoir
Expert-réviseur

Lausanne, le 10 mai 2009

Annexe :

Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du mouvement des fonds propres et annexe)

Bilan au 31 décembre 2008

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - note 2 A)

	Notes	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités	4	12 801 717	14 258 325	13 651 762	16 159 836
Placements détenus jusqu'à leur échéance	5 a	-	5 150 000	-	5 836 812
Débiteurs	6	967 933	820 457	1 032 206	929 874
Autres actifs circulants	7	2 744 548	2 614 438	2 926 787	2 963 103
		<u>16 514 198</u>	<u>22 843 220</u>	<u>17 610 755</u>	<u>25 889 625</u>
Actifs à long terme					
Placements disponibles à la vente	5 b	12 415 148	9 136 399	13 239 527	10 354 843
Immobilisations corporelles	8	637 477	141 741	679 807	160 644
Immobilisations incorporelles	9	2 440 024	1 744 719	2 602 045	1 977 397
		<u>15 492 649</u>	<u>11 022 859</u>	<u>16 521 379</u>	<u>12 492 884</u>
Total des actifs		<u>32 006 847</u>	<u>33 866 079</u>	<u>34 132 134</u>	<u>38 382 509</u>
Passifs et fonds propres					
Engagements à court terme					
Créanciers		266 997	260 650	284 729	295 411
Charges à payer	10	2 022 624	2 182 976	2 156 928	2 474 101
Contributions reçues d'avance		770 405	1 657 803	821 561	1 878 890
Total des passifs		<u>3 060 026</u>	<u>4 101 429</u>	<u>3 263 218</u>	<u>4 648 402</u>
Fonds propres					
Capital de fondation	11	4 688 671	4 411 656	5 000 000	5 000 000
Ajustement de conversion sur capital de fondation en USD		(682 171)	(405 156)	-	-
Différences de conversion cumulées		-	-	(5 788 568)	(3 916 795)
Réserve pour litiges	12	1 500 000	1 500 000	1 599 602	1 700 042
Gains cumulatifs sur placements disponibles à la vente		63 497	202 433	67 713	229 429
Excédent de revenus sur dépenses reporté					
Excédent de revenus sur dépenses reporté au début de l'exercice		24 055 717	23 656 672	30 721 431	30 153 672
Transfert à la réserve pour litiges		-	(1 500 000)	-	(1 700 042)
Excédent de revenus sur dépenses (de dépenses sur revenus) de l'exercice		(678 893)	1 899 045	(731 262)	2 267 801
Total des fonds propres		<u>28 946 821</u>	<u>29 764 650</u>	<u>30 868 916</u>	<u>33 734 107</u>
Total des passifs et des fonds propres		<u>32 006 847</u>	<u>33 866 079</u>	<u>34 132 134</u>	<u>38 382 509</u>

État des activités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - note 2 A)

	Notes	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	13	24 878 905	22 696 853	26 798 002	27 104 095
Subventions	14	1 628 390	1 451 390	1 754 000	1 733 219
Autres	15	169 980	260 055	183 092	310 552
Total des revenus		26 677 275	24 408 298	28 735 094	29 147 866
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	16	7 487 210	6 999 274	8 064 756	8 358 383
Frais de voyage et de logement		3 275 024	3 258 148	3 527 651	3 890 810
Information et communication		129 415	103 706	139 397	123 843
Frais de tests		1 649 136	1 677 543	1 776 347	2 003 286
Frais d'accréditation		265 558	229 726	286 042	274 334
Subventions de projets de recherche	17	6 307 661	5 692 853	6 794 219	6 798 283
Éducation		6 947	11 332	7 483	13 532
Frais de consultants sur projets		3 055 342	1 452 494	3 291 024	1 734 537
Frais administratifs		2 962 394	2 728 408	3 190 905	3 258 206
Frais informatiques		1 603 902	1 513 660	1 727 624	1 807 580
Amortissements des actifs immobilisés		856 619	643 917	922 696	768 952
		27 599 208	24 311 061	29 728 144	29 031 746
Excédent de revenus sur dépenses (de dépenses sur revenus) avant produits financiers					
		(921 933)	97 237	(993 050)	116 120
Produits financiers (charges)					
Intérêts		968 401	1 311 514	1 043 103	1 566 182
Gains sur disposition de placements disponibles à la vente		13 610	-	14 658	-
Frais bancaires		(100 699)	(77 024)	(108 466)	(91 980)
Gains de change nets (pertes)		(638 272)	567 318	(687 507)	677 479
		243 040	1 801 808	261 788	2 151 681
Excédent de revenus sur dépenses (de dépenses sur revenus) de l'exercice					
		(678 893)	1 899 045	(731 262)	2 267 801

Tableau de financement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - note 2 A)

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent de revenus sur dépenses (de dépenses sur revenus) de l'exercice	(678 893)	1 899 045	(731 262)	2 267 801
Amortissements des actifs immobilisés	856 619	643 917	922 696	768 952
Intérêts	(968 401)	(1 311 514)	(1 043 103)	(1 566 182)
Gains sur disposition de placements disponibles à la vente	(13 610)	-	(14 658)	-
Différences de change	-	(325)	-	(388)
Variation des				
Débiteurs	(152 799)	(129 048)	(164 586)	(154 106)
Autres actifs circulants	(168 410)	290 756	(181 401)	347 221
Créanciers	(946)	48 098	(1 019)	57 439
Charges à payer	(160 352)	664 439	(172 721)	793 458
Contributions reçues d'avance	(887 398)	235 044	(955 850)	280 683
Liquidités nettes générées par (utilisées pour) les activités opérationnelles	(2 174 190)	2 340 412	(2 341 904)	2 794 878
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(536 009)	(120 293)	(577 355)	(143 654)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 504 358)	(961 847)	(1 620 401)	(1 148 617)
Intérêts reçus	1 012 024	1 085 066	1 090 089	1 295 763
Acquisition de placements	(6 400 000)	(17 083 966)	(6 893 680)	(20 401 306)
Produits sur disposition de placements	8 145 925	6 774 718	8 774 280	8 090 223
Liquidités nettes générées par (utilisées pour) les activités d'investissement	717 582	(10 306 322)	772 933	(12 307 591)
Diminution des liquidités	(1 456 608)	(7 965 910)	(1 568 971)	(9 512 713)
Effets des modifications de cours de change	-	-	(939 103)	(1 414 371)
Liquidités au début de l'exercice	14 258 325	22 224 235	16 159 836	27 086 920
Liquidités à la fin de l'exercice	12 801 717	14 258 325	13 651 762	16 159 836

État du mouvement des fonds propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire - note 2 A)

	Capital de fondation USD	Excédent de revenus sur dépenses reporté USD	Ajustement de conversion sur capital de fondation en USD	Réserve pour litiges USD	Gains cumulatifs sur placements disponibles à la vente USD	Total USD
Solde au 1 ^{er} janvier 2007	4 102 391	23 656 672	(95 891)	-	-	27 663 172
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	-	1 899 045	-	-	-	1 899 045
Transfert à la réserve pour litiges	-	(1 500 000)	-	1 500 000	-	-
Gains sur placements disponibles à la vente	-	-	-	-	202 433	202 433
Mouvement de change	309 265	-	(309 265)	-	-	-
Total des produits (charges) de l'exercice	309 265	399 045	(309 265)	1 500 000	202 433	2 101 478
Solde au 31 décembre 2007 et au 1 ^{er} janvier 2008	4 411 656	24 055 717	(405 156)	1 500 000	202 433	29 764 650
Excédent de dépenses sur revenus de l'exercice	-	(678 893)	-	-	-	(678 893)
Pertes sur placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(138 936)	(138 936)
Mouvement de change	277 015	-	(277 015)	-	-	-
Total des produits (charges) de l'exercice	277 015	(678 893)	(277 015)	-	(138 936)	(817 829)
Solde au 31 décembre 2008	4 688 671	23 376 824	(682 171)	1 500 000	63 497	28 946 821

	Capital de fondation CHF	Excédent de revenus sur dépenses reporté CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour litiges CHF	Gains cumulatifs sur placements disponibles à la vente CHF	Total CHF
Solde au 1 ^{er} janvier 2007	5 000 000	30 153 672	(1 437 770)	-	-	33 715 902
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	-	2 267 801	-	-	-	2 267 801
Transfert à la réserve pour litiges	-	(1 700 042)	-	1 700 042	-	-
Gains sur placements disponibles à la vente	-	-	-	-	229 429	229 429
Mouvement de change	-	-	(2 479 025)	-	-	(2 479 025)
Total des produits (charges) de l'exercice	-	567 759	(2 479 025)	1 700 042	229 429	18 205
Solde au 31 décembre 2007 et au 1 ^{er} janvier 2008	5 000 000	30 721 431	(3 916 795)	1 700 042	229 429	33 734 107
Excédent de dépenses sur revenus de l'exercice	-	(731 262)	-	-	-	(731 262)
Pertes sur placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(161 716)	(161 716)
Mouvement de change	-	-	(1 871 773)	(100 440)	-	(1 972 213)
Total des charges de l'exercice	-	(731 262)	(1 871 773)	(100 440)	(161 716)	(2 865 191)
Solde au 31 décembre 2008	5 000 000	29 990 169	(5 788 568)	1 599 602	67 713	30 868 916

Annexe aux états financiers

31 décembre 2008

1. Activité

L'Agence mondiale antidopage (ci-après l'« AMA » ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une Fondation à but non lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn (Estonie). Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une Fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner sur le plan international la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité International Olympique (CIO), les Fédérations Internationales (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et les athlètes.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le Mouvement olympique et les autorités publiques impliquées dans la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA. Auparavant, le Mouvement olympique contribuait exclusivement au financement de l'AMA.

2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

A. Base de présentation et modifications des principes comptables

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 10 mai 2009 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'Agence mondiale antidopage pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (IFRS)). Les comptes de l'AMA sont maintenus en accord avec le droit suisse.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique. La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'AMA. En particulier, les domaines pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Les changements aux normes IFRS qui sont entrés en vigueur en 2008 sont relatifs à l'IFRIC 14, « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction », exposant les règles d'évaluation du plafond, tel qu'il est défini par l'IAS 19, « Avantages du personnel » de l'excédent qui peut être comptabilisé comme un actif. Cette interprétation explique également comment les actifs ou les passifs au titre de retraites peuvent être affectés lorsqu'il existe une obligation de financement minimum d'origine légale ou contractuelle. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de l'AMA puisque le plan de prévoyance de primauté des prestations n'est pas matériel.

Le dollar US a été adopté comme monnaie fonctionnelle étant donné que la majeure partie des activités (les encaissements comme les dépenses) sont réalisées en dollars US. La monnaie de présentation est le franc suisse pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar US au franc suisse aux taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation en francs suisses est maintenu au taux historique. Le capital de fondation est présenté au taux de clôture en dollars US. La différence de change qui en découle est enregistrée dans l'Ajustement de conversion sur capital de fondation en USD dans les fonds propres. L'état des activités est converti au taux moyen de l'exercice. Toutes les différences de change résultant de ces conversions sont enregistrées dans le compte de Différences de conversion cumulées. Le tableau de financement est converti au taux moyen de l'exercice. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les chiffres en dollars US sont inclus à titre d'information complémentaire.

B. Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la

Annexe aux états financiers

31 décembre 2008

conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

C. Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance jusqu'à trois mois.

D. Instruments financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

a) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, d'une échéance fixe que l'AMA a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers rattachés à cette catégorie sont inclus dans les actifs circulants, s'ils ont une échéance de moins de 12 mois après la date du bilan, sinon dans les actifs à long terme.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs circulants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs à long terme. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste Débiteurs.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, selon le cas.

c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie ou encore ils ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs à long terme sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste Placements disponibles à la vente.

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme « Gains ou pertes cumulatifs sur placements disponibles à la vente ».

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur reconnus dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme « Gains ou pertes sur disposition de placements disponibles à la vente ».

Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés dans l'état des activités dans la catégorie produits financiers.

La juste valeur des placements cotés est établie selon le cours acheteur actuel. Lorsque le marché, pour un actif financier, n'est pas actif (et pour les placements non cotés), l'AMA établit la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation. Ces dernières incluent l'utilisation de récentes transactions sans lien de dépendance, des références à d'autres instruments qui sont substantiellement les mêmes, l'analyse de flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation des options faisant un usage maximal des données du marché et reposant autant que possible sur les données propres à l'entité.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2008

L'AMA s'assure, à chaque date du bilan, qu'il y a une évidence objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne doivent pas être dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment dans l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée dans l'état des activités.

Les achats et les ventes courants d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. L'AMA évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

E. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives.....	5 ans

F. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées du logiciel ADAMS (Anti-Doping Administration & Management System) et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans qui est la durée de vie utile des immobilisations.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

G. Crédits-bails

La location de matériel informatique et de logiciels pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence sont classés comme des crédits-bails financiers. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a à l'heure actuelle aucun crédit-bail financier.

H. Constatation des revenus

Contributions annuelles

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Mouvement olympique sont constatées à titre de revenu dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Les versements reçus en avance liés au budget du prochain exercice sont différés au prochain exercice. Les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice ne seront constatées que lorsqu'elles seront encaissées.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2008

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

I. Impôts sur le bénéfice

LAMA est exemptée du paiement d'impôts sur le bénéfice.

J. Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charge sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est dû et selon les conditions du contrat.

K. Normes, interprétations et amendements aux normes existantes non encore en vigueur

Certaines nouvelles normes, amendements ou interprétations de normes existantes ont été publiés et seront obligatoires pour l'AMA pour la période comptable commençant le 1^{er} janvier 2009. Présentement, l'AMA considère qu'aucun d'entre eux n'aura une incidence sur ses états financiers, à l'exception des items suivants :

- i) IAS 1 (amendement) — Présentation des instruments financiers. Cet amendement touche la présentation des changements aux fonds propres et des revenus et pertes reconnus à l'état des activités, mais n'a aucune incidence sur la reconnaissance, la mesure et la présentation de transactions spécifiques ou autres requises par d'autres IFRS. L'Agence évalue actuellement l'incidence de l'IAS 1 amendé sur ses états financiers;
- ii) IAS 36 (amendement) — Dépréciation d'actifs. Cet amendement fait partie des améliorations annuelles de l'International Accounting Standards Board (IASB) publiées en mai 2008. Lorsque la valeur recouvrable est calculée sur la base des flux de trésorerie actualisés, les divulgations équivalentes à celles requises pour la valeur d'utilité doivent être présentées. L'Agence appliquera l'IAS 36 (amendement) et fournira les divulgations requises relatives aux tests de dépréciation à compter du 1^{er} janvier 2009, si applicable;
- iii) IAS 38 (amendement) — Actifs incorporels. Cet amendement fait partie des améliorations annuelles de l'IASB publiées en mai 2008. Un paiement effectué à l'avance peut être reconnu uniquement lorsque ce paiement a été fait avant d'obtenir les droits d'accès à un bien ou un service. L'Agence évalue actuellement l'incidence de l'IAS 38 amendé sur ses états financiers;
- iv) IAS 20 (amendement) — Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique. Les avantages d'un prêt du gouvernement à un taux inférieur à celui du marché sont mesurés comme étant la différence entre la valeur aux livres en conformité avec l'IAS 39 — Instruments financiers : comptabilisation et évaluation et le produit reçu, incluant les avantages comptabilisés selon l'IAS 20. L'Agence évalue actuellement l'incidence de l'IAS 20 amendé sur ses états financiers;
- v) Les amendements mineurs à l'IAS 20 — Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, l'IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes, l'IAS 40 — Immeubles de placement et l'IAS 41 - Agriculture. Ces amendements font partie des améliorations de l'IASB publiées en mai 2008. L'Agence évalue actuellement l'incidence de l'IAS 20 amendé sur ses états financiers. Les autres IAS amendés n'auront pas d'incidence sur les états financiers de l'AMA.

3. Gestion du risque financier

1. Facteurs de risque financier

De par ses activités internationales, l'AMA est exposée aux risques financiers tels le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de crédit.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2008

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie, évalue et s'assure de couvrir les risques financiers.

(a) Risque de change

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars US, alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars US et en dollars canadiens. Au 31 décembre 2008, l'AMA a utilisé des dépôts bancaires en dollars US, en francs suisses, en dollars canadiens et en euros pour réduire partiellement l'exposition au risque.

Au 31 décembre 2008, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent de dépenses sur revenus de l'exercice aurait été de 320 465 CHF (300 444 USD) supérieur (l'excédent de revenus sur dépenses aurait été de 77 600 CHF (68 500 USD) inférieur en 2007), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités nominées en dollars canadiens. L'excédent de revenus sur dépenses est plus sensible en 2008 qu'en 2007 aux mouvements du taux de change du dollar US en raison du montant plus important de liquidités nominées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2008, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent de dépenses sur revenus de l'exercice aurait été de 32 677 CHF (30 635 USD) supérieur (l'excédent de revenus sur dépenses aurait été de 22 191 CHF (19 580 USD) inférieur en 2007), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités nominées en francs suisses.

(b) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2008, les seuls actifs portant intérêt à l'AMA sont les liquidités et les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2008, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et que toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 80 250 CHF (75 281 USD) supérieurs (42 700 CHF (37 700 USD) en 2007), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées comme étant disponibles à la vente.

(c) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

(d) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont constatées dans l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs en raison du fait que les montants importants proviennent du gouvernement du Québec pour les taxes sur la valeur ajoutée (TVQ) et des impôts anticipés à récupérer. Les liquidités, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les placements disponibles à la vente sont placés auprès d'importantes banques.

Le tableau ci-dessous indique le solde des trois principales banques à la date du bilan.

Banque	Cote	2008 Solde		Cote	2007 Solde	
		USD	CHF		USD	CHF
UBS	Aa2	10 760 186	11 474 674	Aa1	15 785 788	17 890 981
LODH	AA-	12 905 051	13 761 960	AA-	10 425 573	11 815 927
Scotia	Aa1	1 520 490	1 621 452	Aa1	2 271 742	2 582 635
		<u>25 185 727</u>	<u>26 858 086</u>		<u>28 483 103</u>	<u>32 289 543</u>

Annexe aux états financiers

31 décembre 2008

(e) Gestion du risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation et la réserve pour litiges sont considérés pour la gestion du risque relatif au capital.

2. Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des liquidités, des débiteurs et des autres actifs circulants, ainsi que des créanciers, des charges à payer et des contributions reçues d'avance ne différait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance proche de la date du bilan. Au 31 décembre 2008, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

4. Liquidités

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Liquidités en espèces	3 183 473	3 889 859	3 394 858	4 408 616
Dépôts bancaires jusqu'à trois mois				
en dollars US	2 005 903	8 650 000	2 139 097	9 803 577
en dollars canadiens	4 952 821	781 788	5 281 693	886 048
en francs suisses	1 192 879	352 933	1 272 087	400 000
en euros	1 466 641	583 745	1 564 027	661 595
	<u>12 801 717</u>	<u>14 258 325</u>	<u>13 651 762</u>	<u>16 159 836</u>

Les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses et canadiennes, et soumis aux taux d'intérêt actuels.

5. Placements

5a Placements détenus jusqu'à leur échéance

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Dépôts bancaires de plus de trois mois en dollars US	-	5 150 000	-	5 836 812

5b Placements disponibles à la vente

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Obligations en dollars US	11 336 238	7 682 019	12 088 976	8 706 505
Produits structurés en dollars US	<u>1 078 910</u>	<u>1 454 380</u>	<u>1 150 551</u>	<u>1 648 338</u>
	<u>12 415 148</u>	<u>9 136 399</u>	<u>13 239 527</u>	<u>10 354 843</u>

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 3,375 % à 6,125 % et viennent à échéance de janvier 2009 à juillet 2013. Les produits structurés sont à capital garanti et viennent à échéance entre juin 2009 et mars 2010.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2008

5c Instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2008

	Prêts et créances		Détenus jusqu'à leur échéance		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs selon le bilan								
Actifs circulants								
Liquidités	12 801 717	13 651 762	-	-	-	-	12 801 717	13 651 762
Débiteurs	967 933	1 032 206	-	-	-	-	967 933	1 032 206
Actifs à long terme								
Placements disponibles à la vente	-	-	-	-	12 415 148	13 239 527	12 415 148	13 239 527
Total	13 769 650	14 683 968	-	-	12 415 148	13 239 527	26 184 798	27 923 495

Au 31 décembre 2007

	Prêts et créances		Détenus jusqu'à leur échéance		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs selon le bilan								
Actifs circulants								
Liquidités	14 258 325	16 159 836	-	-	-	-	14 258 325	16 159 836
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	5 150 000	5 836 812	-	-	5 150 000	5 836 812
Débiteurs	820 457	929 874	-	-	-	-	820 457	929 874
Actifs à long terme								
Placements disponibles à la vente	-	-	-	-	9 136 399	10 354 843	9 136 399	10 354 843
Total	15 078 782	17 089 710	5 150 000	5 836 812	9 136 399	10 354 843	29 365 181	33 281 365

6. Débiteurs

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Débiteurs TVQ	293 765	340 063	313 271	385 414
Impôt anticipé à récupérer	114 159	189 514	121 740	214 788
Autres débiteurs	320 483	68 449	341 764	77 577
Garantie de loyer et cautions	226 719	204 301	241 774	231 547
Intérêts à recevoir sur placements à long terme	12 807	18 130	13 657	20 548
	967 933	820 457	1 032 206	929 874

Le poste Garantie de loyer et cautions comprend un solde de liquidités de 213 280 CHF (200 000 USD) (226 672 CHF (200 000 USD) en 2007) limité dans l'utilisation, étant donné qu'il sert de garantie pour les frais de carte de crédit de l'Agence. Les dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay et l'appartement du directeur de ce bureau se chiffrent respectivement à 23 702 CHF (22 226 USD) (néant en 2007) et à 4 792 CHF (4 493 USD) (4 875 CHF (4 301 USD) en 2007).

Annexe aux états financiers

31 décembre 2008

7. Autres actifs circulants

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Charges payées d'avance	854 175	617 924	910 893	700 331
Charges payées d'avance — Jeux Olympiques	-	88 662	-	100 486
Intérêts courus	270 153	308 453	288 091	349 589
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2002	-	18 667	-	21 156
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2004	-	157 429	-	178 424
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2005	157 078	171 027	167 508	193 835
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2006	486 612	407 689	518 923	462 059
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2007	562 747	805 429	600 114	912 843
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2008	392 056	-	418 089	-
Programme de surveillance payé d'avance	8 334	38 360	8 887	43 476
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2007	3 299	798	3 518	904
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2008	10 094	-	10 764	-
	<u>2 744 548</u>	<u>2 614 438</u>	<u>2 926 787</u>	<u>2 963 103</u>

8. Immobilisations corporelles

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice terminé le 31 décembre 2007								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	19 544	23 820	48 909	59 611	12 875	15 692	81 328	99 123
Acquisitions	-	-	40 506	45 908	73 296	83 071	113 802	128 979
Amortissements	(15 185)	(18 134)	(23 410)	(27 955)	(14 794)	(17 667)	(53 389)	(63 756)
Différences de change	-	(746)	-	(2 756)	-	(200)	-	(3 702)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	4 359	4 940	66 005	74 808	71 377	80 896	141 741	160 644
Au 31 décembre 2007								
Coût	439 015	587 302	1 122 265	1 530 809	86 389	99 029	1 647 669	2 217 140
Amortissements cumulés	(434 656)	(575 635)	(1 056 260)	(1 374 849)	(15 012)	(17 942)	(1 505 928)	(1 968 426)
Différences de change	-	(6 727)	-	(81 152)	-	(191)	-	(88 070)
Valeur comptable nette	4 359	4 940	66 005	74 808	71 377	80 896	141 741	160 644
Exercice terminé le 31 décembre 2008								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	4 359	4 940	66 005	74 808	71 377	80 896	141 741	160 644
Acquisitions	541 350	577 296	1 952	2 082	-	-	543 302	579 378
Amortissements	(5 224)	(5 627)	(24 438)	(26 322)	(17 904)	(19 286)	(47 566)	(51 235)
Différences de change	-	(235)	-	(4 158)	-	(4 587)	-	(8 980)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	540 485	576 374	43 519	46 410	53 473	57 023	637 477	679 807
Au 31 décembre 2008								
Coût	980 365	1 164 598	1 124 217	1 532 891	86 389	99 029	2 190 971	2 796 518
Amortissements cumulés	(439 880)	(581 262)	(1 080 698)	(1 401 171)	(32 916)	(37 228)	(1 553 494)	(2 019 661)
Différences de change	-	(6 962)	-	(85 310)	-	(4 778)	-	(97 050)
Valeur comptable nette	540 485	576 374	43 519	46 410	53 473	57 023	637 477	679 807

Annexe aux états financiers

31 décembre 2008

9. Immobilisations incorporelles

	USD	Logiciels CHF
Exercice terminé le 31 décembre 2007		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	1 494 482	1 821 476
Acquisitions	840 765	952 891
Amortissements	(590 528)	(705 196)
Différences de change	-	(91 774)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	1 744 719	1 977 397
Au 31 décembre 2007		
Coût	2 854 279	3 374 084
Amortissements cumulés	(1 109 560)	(1 355 372)
Différences de change	-	(41 315)
Valeur comptable nette	1 744 719	1 977 397
Exercice terminé le 31 décembre 2008		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	1 744 719	1 977 397
Acquisitions	1 504 358	1 604 249
Amortissements	(809 053)	(871 461)
Différences de change	-	(108 140)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	2 440 024	2 602 045
Au 31 décembre 2008		
Coût	4 358 637	4 978 333
Amortissements cumulés	(1 918 613)	(2 226 833)
Différences de change	-	(149 455)
Valeur comptable nette	2 440 024	2 602 045

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels. Il représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle par ADAMS. Cet actif incorporel permet un suivi et une gestion plus efficaces des tests.

Les acquisitions de 2008 sont liées à l'achat de logiciels ainsi qu'aux frais de transition pour les services de gestion fournis à compter de 2009.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2008

10. Charges à payer

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Passifs transitoires	1 377 325	1 435 318	1 468 780	1 626 734
Subventions de recherche scientifique 2002 à payer	8 000	-	8 531	-
Subventions de recherche scientifique 2003 à payer	2 000	8 083	2 133	9 161
Subventions de recherche scientifique 2004 à payer	107 447	193 721	114 581	219 556
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	101 749	244 429	108 506	277 026
Subventions de recherche scientifique 2006 à payer	217 702	285 986	232 157	324 126
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	188 540	-	201 060	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2005 à payer	-	500	-	567
Subventions de recherche en sciences sociales 2006 à payer	7 280	7 280	7 763	8 251
Subventions de recherche en sciences sociales 2007 à payer	6 901	7 659	7 360	8 680
Subventions de recherche en sciences sociales 2008 à payer	5 680	-	6 057	-
	<u>2 022 624</u>	<u>2 182 976</u>	<u>2 156 928</u>	<u>2 474 101</u>

11. Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 000 CHF.

12. Réserve pour litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 000 USD pour les litiges. Ceci permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

13. Contributions annuelles

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	5 027	922	5 415	1 101
2002 Comité International Olympique (CIO)	5 949	-	6 408	-
2003 Autorités publiques et gouvernements	5 892	1 070	6 346	1 278
2003 Comité International Olympique (CIO)	6 962	7 354	7 499	8 782
2004 Autorités publiques et gouvernements	4 822	42 731	5 194	51 028
2004 Comité International Olympique (CIO)	4 822	35 377	5 194	42 246
2005 Autorités publiques et gouvernements	147 030	25 091	158 372	29 963
2005 Comité International Olympique (CIO)	147 030	25 119	158 372	29 997
2006 Autorités publiques et gouvernements	152 971	370 169	164 770	442 048
2006 Comité International Olympique (CIO)	160 734	372 428	173 133	444 746
2007 Autorités publiques et gouvernements	225 122	11 036 183	242 487	13 179 173
2007 Comité International Olympique (CIO)	480 896	10 780 409	517 991	12 873 733
2008 Autorités publiques et gouvernements	11 735 824	-	12 641 097	-
2008 Comité International Olympique (CIO)	11 795 824	-	12 705 724	-
	<u>24 878 905</u>	<u>22 696 853</u>	<u>26 798 002</u>	<u>27 104 095</u>

Annexe aux états financiers

31 décembre 2008

14. Subventions

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexés sur une durée de 10 ans, et exempte l'AMA de tout impôt sur le revenu. Le gouvernement du Québec accorde également 5 000 000 CAD, indexés sur une période de 10 ans. Les subventions sont en fait payées en une fois par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

En 2002, la subvention totale était de 2 533 440 CHF (1 828 011 USD) représentant le versement initial. Les versements restants, en dollars canadiens, sont répartis de façon égale sur neuf ans.

En 2008, l'AMA a reçu une subvention du gouvernement de l'Australie. Cette subvention sert à couvrir les coûts liés au bureau administratif du nouveau président en Australie.

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Montant total de la subvention de Montréal International	1 568 390	1 451 390	1 689 372	1 733 219
Autre subvention — Australie	60 000	-	64 628	-
	<u>1 628 390</u>	<u>1 451 390</u>	<u>1 754 000</u>	<u>1 733 219</u>

15. Autres revenus

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation	148 480	247 555	159 933	295 625
Surveillance du Code	20 000	10 000	21 543	11 942
Exemption pour usage thérapeutique	1 500	2 500	1 616	2 985
	<u>169 980</u>	<u>260 055</u>	<u>183 092</u>	<u>310 552</u>

16. Salaires et autres charges de personnel

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Salaires	4 370 086	4 068 732	4 707 184	4 858 792
Charges sociales et autres avantages salariaux	2 937 364	2 804 199	3 163 945	3 348 715
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations et dépense	106 423	82 177	114 632	98 134
Personnel temporaire	18 104	15 408	19 501	18 400
Frais de recrutement	55 233	28 758	59 494	34 342
	<u>7 487 210</u>	<u>6 999 274</u>	<u>8 064 756</u>	<u>8 358 383</u>

Le nombre de personnes employées était de 55 au 31 décembre 2008 (59 en 2007).

Annexe aux états financiers

31 décembre 2008

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont basés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Étant donné que l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extra-salariaux annexés et sont inclus dans Salaires et autres charges de personnel à l'état des activités durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce régime, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de matérialité.

17. Subventions de projets de recherche

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	6 140 633	5 552 246	6 614 306	6 630 373
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	167 028	140 607	179 913	167 910
Total de la dépense des subventions de projets de recherche	6 307 661	5 692 853	6 794 219	6 798 283
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	6 307 661	5 692 853	6 794 219	6 798 283
Paiements d'avance (mouvement)	20 819	(465 238)	22 425	(555 577)
Charges à payer (mouvement)	102 359	(215 649)	110 255	(257 523)
Total des subventions de projets de recherche payées	6 430 839	5 011 966	6 926 899	5 985 183

18. Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et les indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans la rubrique Frais de voyage et de logement à l'état des activités.

Rémunération de la direction opérationnelle

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Salaires	1 903 458	1 877 449	2 050 286	2 242 009
Bénéfices et avantages sociaux	882 886	883 133	950 990	1 054 619
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	85 559	63 005	92 159	75 239
	2 871 903	2 823 587	3 093 435	3 371 867

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a 11 directeurs au 31 décembre 2008 (11 directeurs en 2007).

Annexe aux états financiers

31 décembre 2008

19. Engagements

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

Engagements de crédits-bails opérationnels

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Moins de un an	563 271	638 122	600 673	723 223
Plus de un an et moins de cinq ans	1 209 541	1 970 467	1 289 856	2 233 251
Plus de cinq ans	46 680	60 480	49 780	68 546
	<u>1 819 492</u>	<u>2 669 069</u>	<u>1 940 309</u>	<u>3 025 020</u>

Les obligations ci-dessus concernent :

Bureau de Montréal, bail jusqu'en février 2012
Bureau de Lausanne, bail jusqu'en avril 2012
Bureau de Tokyo, bail jusqu'en février 2009
Bureau de Montevideo, bail jusqu'en décembre 2015

Engagements pour des éléments hors location

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Moins de un an	1 247 217	1 049 896	1 330 033	1 189 912
Plus de un an et moins de cinq ans	4 229 538	300 196	4 510 384	340 230
	<u>5 476 755</u>	<u>1 350 092</u>	<u>5 840 417</u>	<u>1 530 142</u>

Les obligations ci-dessus sont liées au contrat de service de CGI Technology se terminant en mars 2009, au contrat de service de OSI Technologies se terminant en 2013 et à plusieurs autres contrats.

Engagements de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales

Les subventions de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subventions de recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2008 USD	2007 USD	2008 CHF	2007 CHF
Moins de un an	4 700 437	6 044 138	5 012 551	6 850 194
Plus de un an et moins de cinq ans	891 508	590 067	950 705	668 759
	<u>5 591 945</u>	<u>6 634 205</u>	<u>5 963 256</u>	<u>7 518 953</u>

20. Engagements conditionnels

À la fin de 2008, l'AMA a pour 6 153 255 CHF (5 770 114 USD) (5 227 697 CHF (4 612 559 USD) en 2007) d'engagements conditionnels. Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont octroyées par suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, avoir lieu au cours de l'exercice 2009.